Solicitor General Canada

1987-88 Estimates

Part III

Expenditure Plan

87-02870/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1987

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1988-III-43 Canada: $5.00

ISBN 0-660-53691-9 Other countries: $6.00

Price subject to change without notice

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise, without the prior written permission of the Publishing Services, Canadian Government Publishing Centre, Ottawa, Canada K1A 0S9.

1987-88 Estimates

Part III

Solicitor General
Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and, as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1987-88 -- Part II of the Estimates 4
B. Use of 1985-86 Authorities -- Volume II of the Public Accounts 6

Section I
Program Overview

A. Plans for 1987-88
   1. Highlights 7
   2. Financial Summary by Activity 9
B. Recent Performance
   1. Highlights 11
   2. Review of Financial Performance 14
C. Background
   1. Introduction 15
   2. Mandate 15
   3. Program Objective 16
   4. Program Organization for Delivery 17
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 19
   2. Initiatives 22
   3. Update on Previously Reported Initiatives 22
E. Program Effectiveness 29

Section II
Analysis by Activity

A. Ministry Secretariat 30
B. Review Agencies
   1. Office of the Correctional Investigator 36
   2. Office of the Inspector General, CSIS 38
   3. RCMP External Review Committee 40
   4. RCMP Public Complaints Committee 41

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 43
   2. Personnel Requirements 44
   3. Transfer Payments 46
   4. Net Cost of Program 47

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1987-88 -- Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1987-88 Main Estimates	1986-87 Main Estimates
	Solicitor General Department		
1	Operating expenditures	24,197	21,871
5	Grants and Contributions	---	165,685
(S)	Solicitor General-Salary and motor car allowance	40	40
(S)	Contributions to employee benefit plans	1,730	1,773
	Total Department	25,967	189,369

Votes-Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1987-88 Main Estimates
	Solicitor General Department	
1	Solicitor General - Operating expenditures	24,197,000

Program by Activities

(thousands of dollars)

	1987-88 Main Estimates					1986-87
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	Transfer payments	Total	Main Estimates
Ministry Secretariat	237	19,055	98	4,640	**23,793**	188,246
Total Review Agencies	29	2,174	-	-	**2,174**	1,123
Total Program	266	21,229	98	4,640	**25,967**	189,369
1986-87 Authorized person-years	303					

* The Review Agencies planning element was not authorized in 1986-87 or prior years. The figures displayed for the Review Agencies in 1986-87 are a restatement of the Main Estimates (which included all funds in the Secretariat).

B. Use of 1985-86 Authorities -- Volume II of the Public Accounts

Vote (dollars)	Main Estimates	Total Available For Use	Actual Use
Department			
1 Operating Expenditures	21,800,600	24,015,369	22,517,099
5 Grants and Contributions	163,911,000	161,806,001	95,293,782
(S) Solicitor General - Salary and motor car allowance	42,400	39,530	39,530
(S) Contributions to employee benefit plans	1,803,000	1,988,000	1,988,000
Total Department - Budgetary	187,557,000	187,848,900	119,838,411

Section I
Program Overview

A. Plans for 1987-88

1. Highlights

Consistent with Ministry responsibilities for national security, policing, and corrections, the Secretariat has established the following major goals for 1987-88:

- to enhance the management of the national security program through the development of policy and infrastructure required to effectively integrate security intelligence, security enforcement and protective security functions in the program (see pages 22 and 35);

- to continue the development of a fully effective national capability specifically to respond to terrorist threats to the security of Canada or to internationally protected persons in Canada within the meaning of section 2 of the Criminal Code (see pages 22 and 35);

- to develop a policy framework of support for the Solicitor General in his responsibilities in the first year of operation of the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission (see pages 40 to 42);

- to participate with the RCMP in a functional review of the Force's future roles and responsibilities (see pages 23 and 35);

- to support the National Drug Strategy through development and implementation of effective drug demand reduction programs and services (see pages 24 and 35);

- to continue to support effective law enforcement and police productivity through development of enhanced community policing strategies and programs and improved police management information systems (see pages 23 and 35);

- to continue to show leadership in developing information, training guidelines and standards for police to provide improved services to victims of crime and to develop policies to ensure the most appropriate involvement of victims of crime in the areas of corrections and release (see pages 26 and 35);

- to continue to develop and support National Crime Prevention efforts to improve police/community-based crime prevention activities and strengthen private sector involvement in crime prevention (see pages 25 and 35);

- to continue to support methods for improving correctional effectiveness including the development of effective alternatives to incarceration (see pages 24 and 35);

- to understand and develop effective strategies to reduce violence in institutions (see pages 25 and 35);

- to improve crime prevention, corrections and community alternative programs and services for women in conflict with the law (see pages 27 and 35);

- to continue to develop and improve policies and programs related to the problem of family violence with greater attention paid to preventive approaches, including community awareness programs to inform professionals and the general public and the testing and implementation of police, corrections and release programs and services to reduce incidents of family violence and improve police response to family violence incidents (see pages 28 and 35);

- to continue to give priority to enhancing the quality of policing and corrections programs and services for Aboriginal Peoples (see page 26 and 35);

- to develop effective strategies to prevent victimization of children at risk and to improve police response to incidents of missing children (see page 35);

- to develop a policy framework including effective funding mechanisms which strengthens the capacity of national voluntary organizations to support Ministry initiatives related to policing, crime prevention, corrections and release and enhances the Ministry partnership with the private and voluntary sectors in efforts to reduce and control crime (see page 35);

2. Financial Summary by Activity

Figure 1: Financial Summary by Activity ($000)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Change	For Details See Page
Solicitor General Secretariat	23,793	154,272	(130,479)	33
Review Agencies				
Office of the Correctional Investigator	601	517	84	36
Office of the Inspector General CSIS	681	606	75	38
RCMP External Review Committee	375	321	54	40
RCMP Public Complaints Commission	517	503	14	41
Total Program	25,967	156,219	(130,252)	
Authorized person-years	266	316	(50)	

Major cost components are detailed at Figure 11 (see page 43).

It should be noted that the Office of the Inspector General, Canadian Security Intelligence Service, only became fully operational in 1986-87. The RCMP Public Complaints Commission and External Review Committee were funded through Supplementary Estimates in 1986-87 and will become fully operational in 1987-88.

Explanation of Change: The major items contributing to the net decrease of $130.2 million (83%) in the 1987-88 requirements as compared with the 1986-87 forecast are:

	$ million
• decrease in forecast salary and related costs due mainly to the reduction of person-years on transfer to the Department of Justice	1.9
• decrease in forecast other operating costs due mainly to the transfer of resources to the Department of Justice	2.3

- decrease in forecast contributions due mainly to the transfer of resources to the Department of Justice. 126.0

Explanation of 1986-87 Forecast: The 1986-87 Forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1986) is $156,219,000 or 18% lower than the 1986-87 Main Estimates of $189,368,908 (Extracts from Part II of the Estimates, page 4). The difference of $33,149,908 reflects the following major items:

	$ million
• decrease in planned expenditures for cost-sharing contributions with the provinces and territories under the Young Offenders Act	21.6
• government restraint imposed on program in February 1986	11.1
• decrease in planned expenditures for other Young Offender contribution categories	.5

B. Recent Performance

1. Highlights

Major developments related to national security, policing, and corrections in 1986-87 included:

- Agreements under S.17 and S.61(2) of the Canadian Security Intelligence Act were concluded with British Columbia, Ontario, Prince Edward Island and Nova Scotia, and under S.17 with Alberta (see pages 22 and 35);

- The first comprehensive reporting cycle under the CSIS Act was completed (see pages 22 and 35);

- New policy was finalized in respect of security screening of government employees and employees of classified contractors to the government, and the classification of governmental information (see pages 22 and 35);

- Extensive preparations were made for the establishment of the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission prior to the proclamation of the RCMP Act amendments (see pages 40 to 42);

- A Ministry Working Group on Drug issues was created to coordinate the development of prevention and enforcement measures to curb drug abuse and illicit trafficking (see pages 24 and 35);

- Policy guidelines were confirmed for the use of the Solicitor General in considering requests by municipalities to enter into contractual arrangements for the delivery of policing by the RCMP (see pages 23 and 35);

- New guidelines were developed for Solicitor General's agents designated pursuant to Part IV.1 of the Criminal Code and issued (see pages 24 and 35);

- A report on police powers and procedures, prepared in concert with the Department of Justice, was put forward for consideration at the Uniform Law Conference (see pages 26 and 35);

- The Missing Children initiative was launched. Research began with the RCMP and municipal police in Montreal, Toronto and Edmonton to document the nature and extent of the problem and the police response; the first National Conference on Missing Children was held; support was provided for Missing Children Day and assistance was provided to the RCMP to develop the

Central Missing Children Registry; and a strategy was developed and consultations initiated for the development of a national mechanism such as a Canadian Information Centre on Missing Children (see page 35);

An update of the Program's performance during 1985-86 is as follows:

- A broad range of Ministerial direction was issued to CSIS and a number of studies completed and proposals made to Cabinet in respect of CSIS operational issues (see pages 22 and 35);

- Progress was made in developing a framework for managing the government's counter-terrorism program (see pages 22 and 35);

- A plan to implement recommendations arising out of a comprehensive review of the federal law enforcement system was put forward for consideration by Cabinet (see pages 23 and 35);

- Important amendments to the RCMP Act were passed in February, 1986 (see pages 24 and 35);

- New guidelines for the certification by the Solicitor General of fingerprint examiners were developed and are being promulgated (see page 35);

- Legislation was passed by Parliament in relation to conditional release programs, including mandatory supervision, early release of non-violent offenders, and technical matters relating to corrections (see page 24 and 35);

- Former Deputy Solicitor General, Mr. Fred Gibson, was elected by the Economic and Social Council of the United Nations to the U.N. Committee on Crime Prevention and Control in February, 1986 for a term ending in December, 1986;

- Research and development, information dissemination and policy development to improve police and community services to Victims of Crime continued but at a reduced level compared to the past four years as federal/provincial and inter-departmental consultations were conducted towards a long-term comprehensive approach (see pages 26 and 35);

- Long-term strategies for National Crime Prevention efforts were developed and announced, research, experimentation and information dissemination continued, the National Crime Prevention Resource Centre was opened, National Crime Prevention Week and the Solicitor General's Crime Prevention Awards were presented (see pages 25 and 35);

- Work continued to improve police, corrections and release programs and services for Canada's Aboriginal Peoples (see pages 26 and 35);

- Research, experimentation, information dissemination and policy development to improve police and corrections programs and services for Women in Conflict with the Law (WICL) continued; a National Conference on Women in Conflict with the Law was held; Supplementary Estimates ($840,000.00 over 2 years) were obtained for the Women in Conflict with the Law program and it was extended for one year to the end of 1987-88 (see pages 27 and 35);

- Police training, research and demonstration projects and policy development activities to improve response by the criminal justice system to family violence were undertaken within the Ministry as an integral part of its policing, crime prevention and victims assistance initiatives and as part of the federal initiative related to family policy. Work was begun to develop, test and implement policies, programs and services in this area (see pages 28 and 35);

- Amendments to the Young Offenders Act were introduced in the House of Commons and speedily received royal assent, a cost-sharing agreement was concluded with Manitoba, and cost-sharing continued to operate in respect of those provinces and private sector agencies which executed agreements during this period. An agreement has not yet been concluded with Quebec and this has resulted in significant funds allocated to the Secretariat for this initiative not being used in 1986-87 and previous years (see page 35).

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1985-86 Financial Performance ($000)*

	1985-86		
	Actual	Main Estimates	Change
Ministry Secretariat	119,191	186,910	(67,719)
Review Agencies*			
Office of the Correctional Investigator	418	418	-
Office of the Inspector General, CSIS	229	229	-

* The program's operational planning framework has been restructured for fiscal year 1987-88, reflecting the separation, for presentation purposes, of the review agencies from the Ministry Secretariat. Review Agencies was not a recognized planning element in 1985-86 and the figures displayed for Main Estimates are a restatement of the original Estimates, wherein all funds were included in the Secretariat.

Explanation of Change: Changes were primarily due to:

	($000)
• delays in the implementation of federal-provincial cost-sharing agreements under the Young Offenders Act	62,524
• delays in the implementation of program development and system development contribution agreements under the Young Offenders Act	3,412
• surplus operating funds in the Young Offenders Unit	848

- surplus generated by central agencies for frozen allotments and the financial restraint program 409

- contribution payments not made as a result of the government's year-end restraint program in February/March 1986 526

C. Background

1. Introduction

The Ministry Secretariat is an integral part both of the Ministry of the Solicitor General and of the Canadian national security and criminal justice systems, providing direct support to the Minister through its policy, research, coordination and program activities.

The four agencies which, together with the Secretariat and the review agencies described in the following paragraphs comprise the Ministry, are the Royal Canadian Mounted Police, the Correctional Service of Canada, the National Parole Board and the Canadian Security Intelligence Service. Although the agencies report independently to the Solicitor General, the Secretariat performs duties related to them, as detailed in the Program Description below.

The Office of the Correctional Investigator, the Office of the Inspector General, Canadian Security Intelligence Service, the External Review Committee and Public Complaints Commission for the Royal Canadian Mounted Police exercise review functions related to the Ministry agencies. To ensure independence and to enhance their public visibility, they have been located outside the Agencies to which they relate and, with the Ministry Secretariat, form the "Solicitor General program."

2. Mandate

The Department of the Solicitor General was established in 1966 under the provisions of the Department of the Solicitor General Act (as amended in 1984 by a section of the Canadian Security Intelligence Service Act), which gives the Solicitor General jurisdiction in all matters over which the Parliament of Canada has jurisdiction, and which have not by law been assigned to another department, branch or agency of the Government of Canada, relating to:

- reformatories, prisons and penitentiaries;
- parole and remissions;
- the Royal Canadian Mounted Police; and
- the Canadian Security Intelligence Service.

The Solicitor General is responsible for the administration of the Department of the Solicitor General Act, the Royal Canadian Mounted Police Act, the Penitentiary Act, the Parole Act, the Prisons and Reformatories Act, the Canadian Security Intelligence Service Act, the Criminal Records Act and the Transfer of Offenders Act. As well, the Solicitor General is responsible for discharging specific operational responsibilities under such acts as the Identification of Criminals Act, the Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act and the Immigration Act, to name a few, which are otherwise administered by other departments. Finally, the RCMP is responsible for enforcing all federal statutes where such enforcement is not specifically assigned to another government, department or agency.

3. Program Objective

The objectives of the Solicitor General program are:

- to provide overall policy direction to the programs of the Department;
- to provide advice and support to the Minister to enable him to discharge his statutory responsibilities;
- to investigate, attempt to resolve through administrative action, and report on complaints from or on behalf of inmates under federal jurisdiction;
- to monitor, review, and report on operational activities of the Canadian Security Intelligence Service;
- to review, make recommendations regarding and to report on the resolution of certain matters related to staff relations within the Royal Canadian Mounted Police; and

- to review the handling of public complaints by the Royal Canadian Mounted Police, investigate complaints where deemed necessary, make recommendations and report upon such matters.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: With the establishment of the RCMP External Review Committee and Public Complaints Commission, the Solicitor General program has been reconfigured as two activities (Ministry Secretariat and Review Agencies), the latter of which consisting of four parts, corresponding to the four review agencies now in place. The resulting configuration is illustrated at Figure 3.

Figure 3: Program Activity Structure

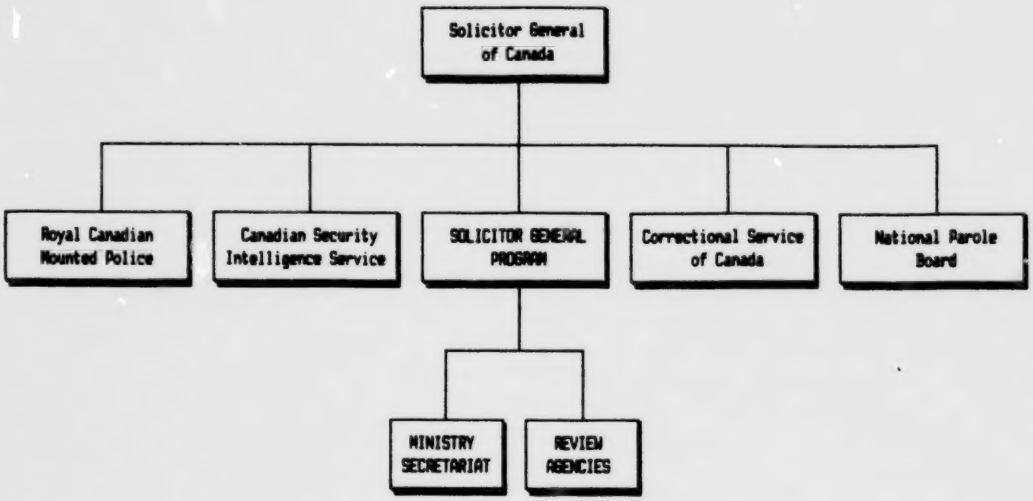

Organization: The Deputy Solicitor General, the Correctional Investigator, and the Chairmen of the RCMP Public Complaints Commission and RCMP External Review Committee, each report independently to the Solicitor General and, through him, to Parliament. The Inspector General, CSIS, reports through the Deputy Solicitor General to the Minister. The Ministry Secretariat provides a full range of administrative support to all activities in the program. Activity components and resource requirements for 1987/88 are shown at Figure 4.

Figure 4: Organization and Resource Requirements for 1987/88 ($000s)

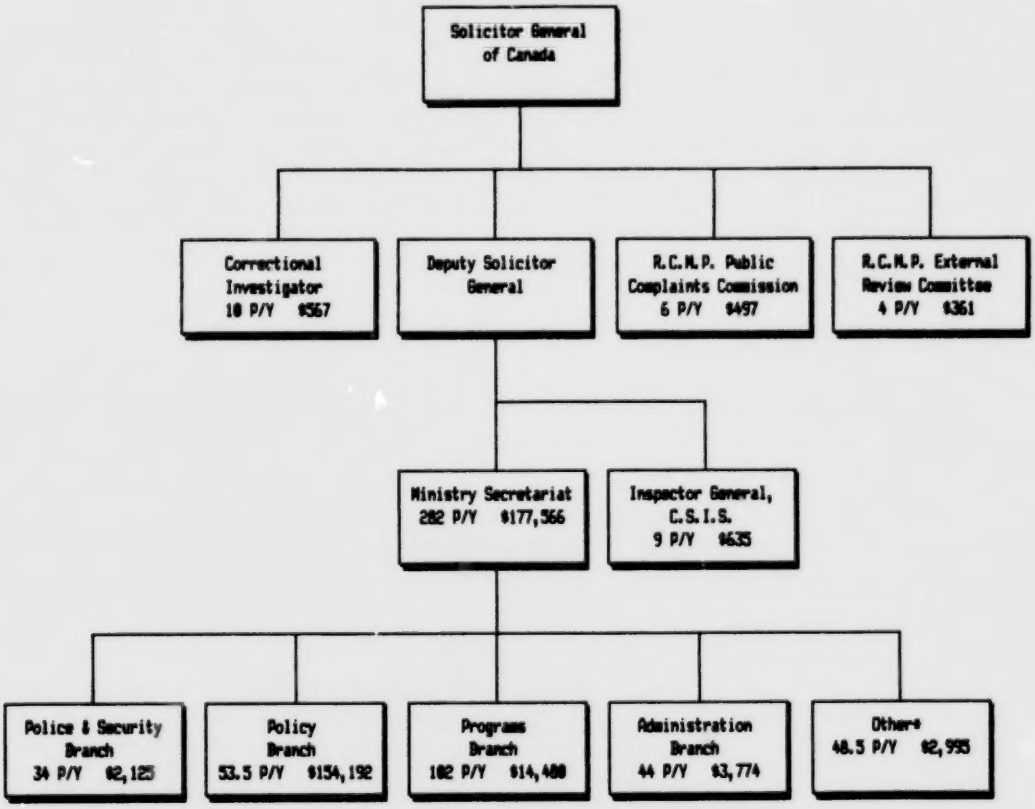
Solicitor General of Canada
Correctional Investigator 10 P/Y $567
Deputy Solicitor General
R.C.M.P. Public Complaints Commission 6 P/Y $497
R.C.M.P. External Review Committee 4 P/Y $361
Ministry Secretariat 282 P/Y $177,566
Inspector General, C.S.I.S. 9 P/Y $635
Police & Security Branch 34 P/Y $2,125
Policy Branch 53.5 P/Y $154,192
Programs Branch 182 P/Y $14,488
Administration Branch 44 P/Y $3,774
Others 48.5 P/Y $2,935

Other includes the offices of the Solicitor General, the Deputy Solicitor General, Legal Services, and Corporate Systems.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Acts of international terrorism increasingly pose potential threats which must be addressed by the Ministry of the Solicitor General. The changing nature and incidence of crime and criminality and the rapid growth, in recent years, of offender populations continue to constitute major challenges to the Canadian Criminal Justice System in general and the policing and corrections components in particular of which the Ministry is a vital participant.

The socio-economic environment and public perceptions of social injustice will influence the nature and rate of crime and policing and correctional responses to crime. The Ministry must therefore be sensitive to the need for and impact of social justice programs and services.

Fiscal restraint coupled with federal/provincial, national and international pressures to deal effectively with increasingly sophicated types of crime and the needs of victims will require criminal justice system components to become more cost-effective through the development of innovative and efficient strategies to deal with new and persistent problems. This situation will have major implications for the Ministry whose programs and services account for 94% of federal criminal justice expenditures and 31% of national expenditures in this area.

Trends in national security and criminal justice are many and varied. The most significant of these are outlined below.

National Security: The majority of the threats which affect the internal security of Canada emanate from or are attributable to instability in the international, political, military and economic environment. Canada is not isolated from such global instabilities in any of their forms: strategic confrontation; wide-scale active inter-state conflict; civil wars and insurrections; state and individual terrorism; and, institutionalized racism. In this environment, the activities of dictatorships and of totalitarian regimes of the Left and the Right, and of racist states, denying their citizens fundamental personal and political freedoms, to which Canadians have access as a matter of constitutional entitlement, impact Canada directly. Canada is seen, variously: as a target, by those states which oppose all forms of political democracy; as a convenient "champs d'action", on which to satisfy, without the attendant consequences of an official state of conflict, political or other national aims involving another state: as a sanctuary or safe haven, behind whose tolerance expatriates,

secessionists and other aggrieved individuals carry out the subversion of the states from which they or their forebears have come: as a target of opportunity, whose citizens are hostages worth the taking and the killing in the name of some political "cause".

Canadian security intelligence, security enforcement and protective security programs, involving all governments and all levels of government, must be credible and visible. To meet threats to Canada requires refinement in the effectiveness of the security forces already in place and overall, continuing improvement in the policy, planning and consultative infrastructure supporting the operation of the national security program. The CSIS Act itself requires that a review be conducted five years following implementation of the Act.

Criminal Justice: The need for fiscal restraint, coupled with the need to respond to increasingly sophisticated types of crime, require programs in all criminal justice components to become more innovative and cost-effective. For the Ministry of the Solicitor General, with its responsibilities for policing and corrections, the most salient external factors influencing its program are the following:

Dissatisfaction with the Criminal Justice System: There is an increasing sense that the criminal justice system is not working properly. To the extent that there exists public disaffection with the institutions of government, particularly among the most socially vulnerable groups of Canadians, the Ministry will have to give priority to programs and services which address the needs of these groups and reaffirm their confidence in the justice system. Target groups will include women, Natives, elderly, youth and visible minorities.

In an environment of fiscal restraint there will be limited opportunity to address these problems through the expenditure of additional resources. Therefore a major challenge facing the Ministry will be the development of cost-effective, innovative approaches to the provision of policing and corrections programs in order to enhance their responsiveness to public concerns and strengthen public respect for the justice system.

Fear of Crime: Dissatisfaction with the criminal justice system is also fed by misperceptions about the amount of violent crime in Canada. Most Canadians overestimate the amount of violent crime in this country, often believing that we have as much violent crime as the United States. In fact, serious crime rates in Canada are about one-fifth of those in the United States. Fear of crime can be extremely destructive and debilitating, however. Those who fear crime most are not typically those who are most at risk of victimization, but rather those who are most vulnerable to the economic and physical consequences of crime.

Rationalization of Resources: Fiscal restraint will continue to be a government priority. It will become imperative, therefore, for the Ministry to establish clear priorities and rationalize, rather than expand, limited law enforcement and correctional resources.

Federal law enforcement capacity is unacceptably fragmented, a fragmentation that entails duplication and overlap, uneven practices and inappropriate police powers being granted to some law enforcement agents. This problem will have to be addressed, both in its own right and as part of the redefinition of the federal law enforcement role appropriate to the RCMP.

There has been a steady growth in prison populations over the past several years. However, fiscal restraint has greatly slowed the construction of additional correctional facilities. Prospects for the reduction of the need for such additional facilities will be affected by at least two developments. First, the report of the Canadian Sentencing Commission proposes measures to inhibit the incarceration of offenders generally, and particularly the incarceration of those who are first-time, non-violent property offenders. Second, close attention is being given to the development of alternative sentence management strategies - strategies that encourage and facilitate non-carceral correctional programs for non-violent offenders and enhance the flexibility of correctional administrators and parole authorities in the release of offenders who do not pose significant risks to public safety.

2. Initiatives

The following new initiative will be undertaken in 1987-88:

Electronic Surveillance: Solicitor General's Annual Report to Parliament: This initiative is directed toward improving the content, format, and utility of the Solicitor General's annual report to Parliament and will proceed in two phases, the first of which will be concerned with making such improvements as can be accommodated within the reporting requirements as might be necessary to provide Canadians with a clear and comprehensive assessment of the use of electronic surveillance at the federal level.

3. Update on Previously Reported Initiatives

The following paragraphs describe the program's major initiatives. Costs associated with these are summarized on page 35.

Canadian Security Intelligence Service: The Secretariat continues to work to assist in the implementation of the CSIS Act and the Security Offences Act. Review and updating of Ministerial direction to CSIS carried forward under the transitional provisions of the Act is in its final phase of completion. In conjunction with CSIS and the Department of External Affairs the CSIS foreign liaison arrangements which existed at the time of the establishment of the new service have been reviewed. Acting in a coordinator-negotiator role, the Secretariat has assisted in the process of Federal-Provincial discussions related to the completion of S 17 and S 16 (2) CSIS/Security Offence Act agreements. The office of the Inspector General is now in operation and has provided to the Solicitor General a full review of the CSIS Annual report as well as several special studies on particular aspects of CSIS operations.

Security Screening and Classification: The government announced new administrative security policies respecting personnel security and the classification of government information. The Treasury Board is implementing these policies throughout the government.

Counter-Terrorism: Progress has been made in developing an effective national counter-terrorism capability. At the federal level new arrangements have been put in place to facilitate planning and coordination requirements to respond to terrorist threats.

Exercises have been undertaken, at home and in concert with Canada's allies, to test response capabilities to terrorist threats. Implementation of Part IV CSIS Act involving consultation with the provinces has clarified respective jurisdictions for the investigation of threats to the security of Canada including terrorist related activities.

National Policing: Cabinet confirmed a set of policy guidelines for the Solicitor General's use in considering requests by municipalities to enter into contractual arrangements for the delivery of policing by the RCMP. Such guidelines had initially been developed in 1982, and it was appropriate that they be reviewed. The Government decided to add to the guidelines as an optional course of action to municipal contracts the practice of continuing to provide policing to requesting municipalities through the RCMP provincial services.

Comprehensive Review of Federal Law Enforcement: The Secretariat completed a review and analysis of the federal law enforcement system and proposals aimed at improving the efficiency, effectiveness and accountability of the system were developed. These proposals have been reviewed by federal agencies with law enforcement responsibilities. Implementation of the results of this review will commence in 1987-88. This initiative will affect the RCMP, sixteen federal departments with significant criminal law enforcement responsibilities, and the central agencies.

Direction and Accountability of the RCMP: Activities related to this initiative have now become part of the Secretariat's regular workload (see page 31).

RCMP Roles and Responsibilities: Pursuant to the work of the Nielsen Task Force review of Justice Programs and subsequent Government direction, a systematic review assessing the roles and responsibilities of the RCMP will be carried out. This initiative will provide a planning framework for future developments in the Force respecting protective policing, Canadian police services, federal law enforcement, and contract policing.

Federal Resources Employed in National Policing: Work is continuing to establish a comprehensive statistical base of national policing resources and law enforcement indicators to support policy analysis and development with respect to the Solicitor General's responsibility for strategic direction of the RCMP's roles and responsibilities.

Commercial Crime: The Secretariat has carried out a preliminary assessment of policy-related initiatives to respond to ever increasing sophistication of crime and its national and international dimensions, caused by technological advances in telecommunications, increased use of offshore banking, and the further development of national and international markets for contraband, particularly illicit drugs. Of particular significance in this connection is the development of administrative and legislative measures providing for the seizure and forfeiture of the proceeds of crime, thereby taking the profits out of drug and drug related offences. This has led to the development, under the leadership of the Department of Justice, and in collaboration with National Health and Welfare, and the provinces, of legislative proposals providing for the seizure and forfeiture of proceeds of crime.

National Drug Strategy: Under the leadership of the Department of National Health and Welfare, the Secretariat has worked with officials of the RCMP and the Department of Justice to develop a National Drug Strategy, comprised of demand reduction and supply reduction initiatives. An interdepartmental National Drug Strategy Secretariat has been formed to coordinate these initiatives. Within this Government-wide initiative, the Secretariat is coordinating the Solicitor General's Drug Initiative which embraces the drug-related activities of the RCMP, the CSC, the NPB and the Ministry Secretariat that includes input to the Canadian positions on the proposed U.N. Convention on Illicit Drug Trafficking and preparations for the International Conference on Drug Abuse and Illicit Trafficking.

Telewarrants: Developmental work related to this initiative was concluded with the proclamation of legislation in December, 1985.

Amendments to the RCMP Act: Amendments to the RCMP Act were passed by Parliament in February 1986 and received royal assent in March 1986.

The Correctional Law Review: A residual aspect of the Criminal Law Review, a comprehensive study of federal law relating to both federal and provincial correctional responsibilities, continues. During 1985-86, consultations were completed with various interested groups and individuals, based on the First Consultation Paper. A second Consultation Paper, intended specifically to focus discussions regarding federal-provincial issues, was released and intensive consultations with the provinces continued in 1986-87.

Ongoing research respecting issues of particular concern and special offender populations continued, with a view to the release of a series of Working Papers designed to canvass the full range of issues under consideration and to make proposals for reform where appropriate.

Dangerous Offenders: Following completion of its second report in 1985-86, the Dangerous Offenders Consultation Committee (D.O.C.C.) was disbanded and implementation of the report was begun by the Correctional Service of Canada (C.S.C.). The Secretariat is participating in an evaluation led by C.S.C. of C.S.C.'s Special Handling Units. This study was recommended by the D.O.C.C. and will be completed in 1987-88.

Conditional Release and Mandatory Supervision: Of particular interest was the passage in July 1986 of legislation (Bill C-67) to facilitate the early consideration of non-violent offenders for release, and to authorize the detention until warrant expiry of federal inmates considered to present a violent threat during what would normally be a period of mandatory supervision in the community. Bill C-67 will also limit certain offenders to a single release under mandatory supervision, allowing no further remission to be earned upon revocation. The implementation of the provisions of this legislation is being monitored.

Bill C-68 was also passed in 1986 correcting long-standing anomalies identified in existing correctional legislation regarding release and other matters, and responding to the requests of the provinces for rationalization of certain technicalities.

Long-Term Imprisonment: Individual studies related to this initiative have been completed. Data analysis, which will integrate findings related to the effects of long-term imprisonment on the offender, have begun and will continue through 1987-88.

Crime Prevention: In 1986-87, the Secretariat received approval for an enhanced and continuing crime prevention program by the federal government, which will allow increased attention to be given to the prevention of crimes of violence and crimes against the most vulnerable (women, children, the elderly, visible minorities), and to collaborative efforts amongst all orders of government and the private sector.

The Secretariat continued support for research and development to identify, test and implement effective police and community-based crime prevention programs.

National Crime Prevention Week was presented to promote community/police relations, encourage participation by all sectors in crime prevention activities and increase awareness of crime prevention across the country.

Solicitor General Crime Prevention Awards were presented to individuals or organizations to recognize outstanding contributions to crime prevention.

The National Crime Prevention Resource Centre was created to provide a central reference and information service for crime prevention materials and programs for use by the RCMP, other police services, other federal departments and provincial, private and voluntary sector organizations.

The results of R&D were disseminated through National Crime Prevention Week, User Reports, publications, conferences, travelling exhibits, and local workshops and forums sponsored by the regional offices.

The Secretariat produced 35 user reports and publications dealing with Crime Prevention and distributed these materials to 2,700 practitioners and professionals across the country and the general public. Materials distributed during Crime Prevention Week totalled about 700,000 items.

Criminal Law Review: In furtherance of the Criminal Law Review, a comprehensive draft policy paper on police powers and procedures was prepared in concert with the Department of Justice. This was the subject of wide-ranging consultations with the provinces, and the Bench, Bar, civil liberties groups, academics, and the police. Proposals are being refined taking into account the reactions of these interest groups.

Support for Victims of Crime: The Secretariat continued to provide technical and financial assistance to the R.C.M.P., other police services and community groups to promote the development of model victim services projects, identify the needs of special groups of victims and develop effective training materials and methods for law enforcement, corrections and private sector professionals to improve their response to victims needs.

Information from Secretariat research and development was disseminated to police, federal, provincial, private and voluntary sector organizations through the National Victims Resource Centre, Victimization Survey Bulletins, User Reports and Publications, conferences, seminars, training courses and travelling exhibits.

Victims reports and other publications were distributed to more than 10,000 professionals and practitioners across Canada. The travelling exhibits, with their Victims components were viewed by over 800,000 people at 20 sites. In 1986, the National Victims Resource Centre responded to about 3,000 requests for information, primarily from those providing direct services to victims.

As well, the Secretariat worked with police to assess the nature and extent of the problem and the adequacy of police response. The Secretariat is also in the process of developing, with the National Parole Board and the Correctional Service of Canada, a statement of principles of justice for victims of crime in the corrections and release process. This will ensure fair treatment of victims of crime by the National Parole Board and the Correctional Service of Canada by communicating more effectively their rights and entitlements within the corrections and release process.

Native Justice: Natives are over-represented in Canadian prisons and under-represented as criminal justice professionals and paraprofessionals. The federal government has expressed its commitment to greater autonomy and self-sufficiency for native peoples. Consistent with that commitment and in recognition that rates of violent crime are disproportionately high in native communities, the Ministry continues to give priority to measures that reduce native overrepresentation in the

justice system and increase native representation as professionals and paraprofessionals; and to measures that target its special programs, such as crime prevention, victims, young offenders, missing children and women in conflict with the law, specifically to native communities, and within those communities, to those most in need, i.e., native women and children.

In addition to participating in a number of interdepartmental committees concerned with native matters, Secretariat officials, in cooperation with the Department of Indian and Northern Affairs, are developing a comprehensive federal policy on the delivery of policing services to aboriginal peoples.

Plans were developed to hold a National Conference in 1987-88 which will bring together delegates from federal and provincial organizations, Aboriginal service delivery organizations and representative Aboriginal organizations to discuss police, corrections and release issues.

Research and development with respect to Native issues included projects such as the Review of Consultative Papers on the Impact of the Young Offenders Act on Native Juveniles, the Native Policing Issues Project, and the Amerindian Police Database Project. The Secretariat produced 10 reports and publications and distributed these materials to over 2,500 professionals and practitioners across the country who are involved in Native issues. The results of the Secretariat's research and development activities were also disseminated through conferences, local workshops and forums sponsored by the regional offices and through a variety of audio-visual materials.

Women In Conflict With The Law: Due to unforeseen delays in implementation fiscal year 1986-87 was the first year of full project implementation for this initiative. Thirty-five projects were implemented and sixteen more planned to develop community-based projects for female offenders and women who are, or may be, in conflict with the law; provide community-based services for Native women, or to provide assistance to Native women's groups to undertake community development work related to policing, corrections or release. Efforts also focussed on the development of programs and services in isolated areas, or where services did not exist; the extension of the range of existing community-based services and programs, and the utilization of existing networks and expertise to assist women in conflict with the law.

The Secretariat sponsored a National Conference on Women in Conflict with the Law which was attended by over 200 representatives from the RCMP, CSC, NPB, other federal departments, provincial governments and Native and voluntary organizations.

Family Violence: Information acquired through the Crime Prevention and Victims initiatives indicated a need for greater emphasis on promoting improved policies and programs affecting police response to incidents of family violence. Activities related to this initiative include: research and demonstration projects designed to develop and evaluate effective police-related approaches that can serve as models throughout the country; development of training materials and presentation of workshops for police and related professionals; policy development reflecting the need for police charging policies to be implemented in conjunction with other policies and programs designed to assist the victims of family violence.

E. Program Effectiveness

Criteria for measuring the effectiveness of the Solicitor General program must be related to its basic objectives which are outlined on page 16. Assessment of the effectiveness of the Program is achieved through the planned and cyclical evaluation of the Department's program evaluation components.

Evaluation assessments of the Victims and Crime Prevention initiatives were completed, reviewed and evaluation plans approved by the Deputy Solicitor General and senior management in 1984-85. Evaluation studies for both initiatives were then conducted and have been reviewed and approved in 1985-86.

The evaluation of the Victims Initiative found that the initiative had been effective in stimulating improvements to the criminal justice system with respect to Victims; there had been an increase in awareness of improvements to victims services and programs at various levels of government and volunteer organizations; the Initiative contributed to improvements in police practices in the laying of charges in wife and sexual assault cases; and, the Secretariat had developed effective communication and coordination mechanisms to avoid unnecessary overlap of victims services among and with Federal departments. The study also identified a need to reconsider the distribution (by province and by service model) of demonstration project funds for this initiative and to improve methods of publicizing and disseminating victims information.

The evaluation of the Crime Prevention Initiative found that the Initiative had been successful in meeting the needs of its clients: information users were very satisfied with the nature and quality of Secretariat-produced crime prevention materials; Secretariat-funded crime prevention demonstration projects were seen to be an effective mechanism for building crime prevention networks; and, the provinces and police forces felt that the Secretariat's Initiative had addressed their concerns. The evaluation also identified a need to increase and improve communications, both internally and externally; to be more selective in the distribution of demonstration project funds (by province, by model and by target group); and to reconsider the relative distribution of funds across the major activities of the Initiative.

Preliminary work on the framework studies of the Women in Conflict with the Law and Young Offenders initiatives was commenced in 1986-87. Evaluation work on the first of these initiatives will continue through 1987-88.

In addition to these program and policy level evaluations, experimental and demonstration projects funded by he Secretariat are also routinely evaluated.

Section II
Analysis by Activity

A. Ministry Secretariat

Objective

The objectives of the Solicitor General Secretariat are "to provide overall policy direction to the programs of the Department", as well as to provide advice and support to the Minister to enable him to discharge his statutory responsibilities.

Description

The Secretariat provides policy analysis and development, research, consultation, liaison, coordination and program management services to the Solicitor General in support of his general responsibilities as a Minister of the Crown and in support of his specific responsibilities for national security, policing, corrections and release, and for certain other aspects of criminal justice (e.g., authorized interception of communications, fingerprint and counterfeit expertise). Through its support services to the Solicitor General, the Secretariat provides a focus and framework for planning and decision-making by diverse federal and provincial authorities pursuing common objectives in national security, policing and law enforcement and corrections.

To fill its role, the Secretariat carries out a wide range of activities. In brief, they include:

- the initiation and development of Ministry and Government policy on national security, policing, corrections and parole, in consultation with the Ministry Agencies, other federal departments, the provinces, the private sector and the international criminal justice community;

- the identification of emerging issues related to the mandate, to improve existing policies and programs or test new or innovative approaches to persistent problems in these areas and to support Ministry decision-making with respect to policies and programs through the conduct of research, statistical analysis, experimentation and information dissemination;

- the analysis of policy initiatives, operational policy issues and operational submissions prepared by the Ministry Agencies, and the provision of appropriate advice thereon to the Solicitor General;

- the management of the Solicitor General's direct statutory responsibilities for the national security program, including the coordination of the federal government's counter-terrorism program and its contingency planning responsibilities;

- the supervision of policy affecting the physical and administrative security arrangements of the federal government, through the Security Advisory Committee;

Program and policy responsibilities pertaining to young offenders and firearms have been transferred to the Department of Justice subject to the recognition that the Solicitor General has a clear interest in related issues bearing upon security, corrections and policing.

The Secretariat, with the exception of six regional consultants and their staff, is located in Ottawa. The organization is divided into four main branches, each reporting directly to the Deputy Solicitor General.

The Police and Security Branch initiates, develops and administers policies, operational directives, and management systems on behalf of the Solicitor General, analyses and provides advice to the Solicitor General on national security policy and operations, the corporate and program activity of the RCMP (including the Public Complaints Commission and External Review Committee) and CSIS, federal and national law enforcement and the counter-terrorism program. In carrying out these responsibilities, the Branch is responsible for ensuring that accountability mechanisms are in place so that the Solicitor General and the Deputy Solicitor General can exercise effectively their statutory responsibilities.

The Policy Branch provides policy analysis and development, coordination, liaison and program management services in support of the Solicitor General's federal, national and international responsibilities for corrections, parole, and for certain other criminal justice matters, such as criminal records. The Policy Branch is also responsible for coordinating the preparation of the Ministry's strategic policy overviews and forecasts; monitoring and coordinating the analysis of and response to developments bearing upon the Solicitor General's responsibilities for policing and corrections within the parliamentary system, the Cabinet Committee system, the central agencies and within the international corrections and criminal justice communities.

The Programs Branch is the Ministry social science, research and development organization.

Through the integrated activities of research, consultation, experimentation, evaluation and dissemination of information, the Branch identifies emerging criminal justice issues and their potential impact on Ministry programs and operations; plans, tests, implements and manages police, corrections and community programs; and provides information and empirically-based advice to improve Ministry decision-making.

The Branch also has a communications mandate which includes: developing and coordinating communication policies, plans and operations for the Ministry; developing and coordinating among several departments, communications in counter-terrorism; assessing possible public reaction to Ministry policies and programs and recommending approaches to the media and general public.

Research and Development produce new knowledge leading to improved policies and programs. Conversion of R&D knowledge to information suitable for use by the Ministry and diverse segments of the criminal justice system, is an essential component of the R&D cycle. Central to this conversion process are effective communications initiatives to disseminate R&D information.

This combined R&D and communications mandate, with its information and program orientation, by necessity encompasses two inter-related types of work;

(a) knowledge building, which involves research, statistics, experimentation, program development and dissemination of information from these activities, and

(b) providing technical expertise and services such as publishing, audio-visual services and exhibitry, media relations and media monitoring, EDP, statistical services, library services, and major public involvement campaigns such as National Crime Prevention Week.

The Administration Branch is responsible for the preparation, implementation and overall administration of personnel, financial and administrative policies, programs, systems, procedures and services to assist the Ministry Secretariat in meeting its organizational objectives. It is organized into two divisions, responsible, respectively, for Finance and Administration, and Human Resources.

In addition to the four branches, two smaller offices also serve the Secretariat:

Corporate Systems is responsible for corporate level planning and management controls, management information systems and management review, including audit, program evaluation and various other forms of management review.

Legal Services is a unit staffed by Department of Justice lawyers serving as legal advisors to the Deputy Solicitor General, and through him, to the Solicitor General. Additionally, it provides legal advice to all branches of the Secretariat and is involved, as required, in matters of law relating to the programs and policy development carried on in the Secretariat.

Resource Summaries

Figure 5: Activity Resource Summary ($000 and Person-Years)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Police and Security	1,999	34	2,122	36.9	2,380	43
Policy	1,215	18.5	130,664	56.9	95,307	56
Programs	13,909	97	14,719	109.2	15,361	129
Administration	3,595	39	3,929	43	3,718	48.8
Other	3,075	48.5	2,838	43.8	2,574	45.9
Total Ministry Secretariat	23,793	237	154,272	289.8	119,191	322.7

Note: The person-year and dollar allocations assigned in 1987-88 are tentative pending confirmation at the internal Program Review exercise.

Performance Information and Resource Justification

When transfer payments are excluded, the Ministry Secretariat operates within the constraints of a relatively small resources base, which allows it to address its most basic ongoing functions of providing policy advice and the research, statistical analysis, experimentation, coordination, liaison and program management which support the policy function, and to deal with preliminary phases of major new policy initiatives as they arise. When Government directs the Secretariat to undertake new initiatives (e.g., victims) or major and sustained activity related to existing initiatives, such as Crime Prevention, the Secretariat resource base is adjusted temporarily or for the long-term to reflect the resource demands of such priority initiatives. In some instances, e.g., the implementation and ongoing administration of federal responsibilities related to Crime Prevention, resources originally assigned for a limited period of developmental activity became part of the Secretariat program base (the "A" base). Figure 6 on page 35 illustrates this and also depicts the diminution of activity when resources provided for specific periods terminate (e.g., Victims and the Criminal Law Review) or are transferred to another Department (e.g., Young Offenders and Gun Control to Justice).

Operating resources are also utilized for a limited number of other ongoing, "program" types of activities. These include: Crime Prevention Week and the Crime Prevention Resource Centre; support to national voluntary organizations; and the development of criminal justice manpower resources.

Resources used in support of activities related to both established programs and to policy initiatives are depicted, for the period 1985 through 1988, in Figure 6. Where initiatives/objectives/activities consume only minor quantities of person-years, these have been included in more generic items, such as "Corrections" or "Other Criminal Justice Issues".

Figure 6: Details of Expenditures by Operational Objectives

Operational Objective	Planned 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	Person/ Years	Non-Salary Dollars ($000)	Person/ Years	Non-Salary Dollars ($000)	Person/ Years	Non-Salary Dollars ($000)
Executive (1)	14	---	14	---	14	---
National Security	20	120	20	50	18	33.6
Policing & Law Enforcement	27	450	27	190	22	109.9
Corrections	26	985	20.3	600	20	833.9
Crime Prevention	10	2,100	13	2,500	11	1,156.6
Gun Control	---	---	3	35	4	33.4
Criminal Law Review	---	---	6.5	200	10	310.9
Missing Children	3	405	3	425	1	---
Women in Conflict with the Law	5	710	5	900	5	231.2
Victims of Crime	3	190	6	900	15	1,500.1
Natives	7	160	8	90	7	79.9
Young Offenders	---	---	34	126,300	40	92,078.7
Other Criminal Justice Issues	---	50	6	265	10	77.2
Volunteers & Voluntary Organizations	2	2,400	2	2,400	2	2,422.6
Development of Canadian Criminal Justice Manpower	2	500	2	610	18	463.5
Professional Services (2)	26	852	26	1,255	28	1,422.3
Administration & Support (3)	92	3,125	94	3,575	97	3,784.1

Notes: (1) costs for this line are included in Administration & Support;
(2) includes services such as informatics, general information services, access to information and privacy, library, etc., not attributed directly to specific initiatives;
(3) includes all central and branch administrative costs, the offices of the Solicitor General, Deputy Solicitor General and senior executives, Corporate Systems and Legal Services.

B. Review Agencies

This activity consists of four components - the Office of the Correctional Investigator; the Office of the Inspector General, Canadian Security Intelligence Service; the Royal Canadian Mounted Police External Review Committee; and the Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission, each of which is described separately in the following pages.

1. Office of the Correctional Investigator

Objective

The Correctional Investigator's mandate, as established in 1977 by an Order in Council, is "to investigate, on his own initiative, on request from the Solicitor General of Canada, or on complaint from or on behalf of inmates as defined in the Penitentiary Act, and report upon problems of inmates that come within the responsibility of the Solicitor General of Canada".

Description

The Office of the Correctional Investigator was established in 1973 pursuant to the Inquiries Act. The staff handles several hundred complaints per year, conducts as many interviews, and visits all penal institutions regularly. By liaising with the Commissioner of Corrections and other related agencies the Correctional Investigator endeavors to resolve complaints by administrative action. The major types of complaints investigated relate to inmate transfers, medical problems, inmate property claims, and discipline. The Investigator is, therefore, an ombudsman for incarcerated persons.

Resource Summaries

Figure 7: Sub-Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Office of the Correctional Investigator	601	10	517	9.4	418	8

Performance Information and Resource Justification

Most of the workload and, by extension, the resource requirements of the Office of the Correctional Investigator are driven directly by the volume of complaints received from inmates; the complexity of the issues to which such complaints pertain; the extent of the investigation required to analyze each situation; and the negotiations required, where the Office considers a complaint to be justified, with the Correctional Service of Canada to effect administrative action to resolve the complaint. As well, the Solicitor General, from time to time, requests the Correctional Investigator to undertake special investigations, into issues such as major prison disturbances.

The resource base for the Office provides only a very small operating budget, which is sufficient to undertake only a limited amount of field investigation.

In the 12 month period ending May 31, 1985, the Office handled 1,742 complaints - an increase of 25% from the previous year. 221 visits were made to some forty institutions. 808 interviews were conducted with inmates and many more with Correctional Service personnel.

2. Office of the Inspector General, Canadian Security Intelligence Service

Objective

The objectives of the Inspector General, Canadian Security Intelligence Service are:

- to monitor the compliance by the Service with its operational policies;
- to review the operational activities of the Service;
- to submit an annual certificate on the Service's operations to the Solicitor General; and
- to conduct such reviews of specific activities of the Services as may be directed.

Description

The legislation creating the Canadian Security Intelligence Service, which came into force on July 16, 1984, provided for an Inspector General. The Inspector General is appointed by the Governor in Council and is responsible to the Deputy Solicitor General.

The Office of the Inspector General, CSIS, apart from a small management and support element, consists of two sections. One is responsible for field monitoring and auditing of CSIS operations, primarily by reviewing operational files and conducting interviews. The remaining staff are policy analysts who are involved in setting standards, analyzing the results of field work, and conducting special reviews and studies.

Resource Summaries

Figure 8: Sub-Activity Expenditure ($000) and Person-Years

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Office of the Inspector General CSIS	681	9	606	8.8	229	2.8

Performance Information and Resource Justification

The nature of the Inspector General's statutory responsibilities and the Service's operations dictates that the performance of this office can only be measured by the degree of satisfaction expressed by the Solicitor General, the Security Intelligence Review Committee (SIRC), Parliament and, ultimately, the general public. The 1985-86 Annual Report of SIRC noted that, in respect of the first two Certificates of the Inspector General, the Inspector General could not certify compliance by the Service with the law and ministerial directions because he did not as yet have the staff to conduct thorough audits.

The Treasury Board approved an organizational structure for the Inspector General's Office in December 1985. Subsequently, after the classification process was completed, an intensive program of recruitment and post-employment training was undertaken. With respect to the Service's operational activities during the 1986 calendar year, it is expected that the staff in place will be able to conduct the equivalent of approximately four months of operational review and audit, on the basis of the established staff capacity for 1986-87. Throughout the calendar year 1987, the office will have close to full audit and review capacity, although it is anticipated that recruitment and training of incremental staff expected for the 1987-88 year will not be completed until the early fall of 1987.

The question of additional resources for this Office is currently under active consideration by both Treasury Board and by the Deputy Solicitor General.

Since the Inspector General was appointed as of April 1, 1985, utilizing staff coming on stream, and augmented by private consultants and secondments from other agencies, the office has undertaken and made substantial progress with regard to diverse projects and tasks, including:

- providing the first two Certificates to the Solicitor General;
- a SIRC-directed review of a major CSIS program responsibility;
- studies or reviews requested by the Minister respecting several operational issues;
- research and analysis relating to the Service's mandate and powers; and
- selective audits.

3. Royal Canadian Mounted Police External Review Committee

Objective

The External Review Committee is to make recommendations to the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police in respect of the resolution of certain matters related to staff relations within the Force, and to report upon its annual activities to Parliament.

Description

The Committee performs its function by reviewing case files on grievances and appeals, and by the conduct of formal hearings, both in Ottawa and elsewhere across Canada. The Committee is statutorily and functionally independent of the Royal Canadian Mounted Police. Administrative and logistics support to the Committee is provided by the Ministry Secretariat.

Resource Summaries

Figure 9: Sub-Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Royal Canadian Mounted Police External Review Committee	375	4	321	3.2	-	-

Performance Information and Resource Justification

The workload of the Committee is related directly to the volume of cases reviewed. It is anticipated that approximately 15% of the cases reviewed will result in more formal hearings. Inasmuch as the Committee will only become fully operational in fiscal 1987/88, there are no workload/performance measurement statistics by which it, and its resources requirements, can be measured. It is noted, however, that, on an average over the past three years, approximately 70 cases per annum would have been reviewed by the Committee, had it existed, and that 10 of these would have required formal hearings.

4. Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission

Objective

The RCMP Public Complaints Commission reviews the handling by the RCMP of public complaints related to the conduct of members of the Force; investigates complaints where it deems necessary; holds formal hearings; makes recommendations to the Commissioner of the Force and to the Solicitor General; makes a final report to the Solicitor General; and reports annually upon its activities to Parliament.

Description

The activities of the Public Complaints Commission are similar to those of the External Review Committee (see the previous page), but they are necessarily more complex. In addition to reviewing case files and holding hearings where necessary, the Commission may investigate a complaint when it is deemed appropriate and may institute and investigate its own complaint. The Commission will receive initial complaints from the public and will ensure that they are properly dealt with. The Commission will sit at various centres across Canada and, given the nature of its mandate, which is roughly equivalent to that of the complaints aspect of provincial police commissions, will be required to maintain liaison with policing authorities, including provincial and municipal governments, across Canada. The Commission may make recommendations to the Commissioner of the RCMP and the Solicitor General . As in the case of the External Review Committee, administrative and logistics support is provided to the Commission by the Ministry Secretariat.

Resource Summaries

Figure 10: Sub-Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission	517	6	503	4.8	-	-

Performance Information and Resource Justification

Inasmuch as the Commission will only become fully operational in 1987/88, no workload or performance data is available, per se. However, prior year data related to complaints received by the Royal Canadian Mounted Police suggest that more than a thousand initial complaints will be received and processed by the Commission each year; 360 cases will require the review of investigation reports, statements and other documents; and twenty-five or more cases require the conduct of investigations and/or formal hearings.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Program expenditures by object are presented in Figure 11.

Figure 11: Details of Financial Requirements by Object ($000)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Personnel			
Salaries and wages	11,572	13,375	13,117
Other Personnel	1,732	1,852	2,028
	13,304	15,227	15,145
Goods and services			
Transportation and communications	1,585	1,753	1,771
Information	550	600	634
Professional and special services	4,512	6,392	5,026
Rentals	400	374	396
Purchased repair and upkeep	240	181	170
Utilities, materials and supplies	635	959	733
All other expenditures	3	-	4
	7,925	10,259	8,734
Total operating	21,229	25,486	23,879
Capital	98	96	665
Grants and contributions	4,640	130,637	95,294
	25,967	156,219	119,838

2. Personnel Requirements

Figure 12: Person Year Requirements by Activity

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Ministry Secretariat	237.0	289.8	322.7
Review Agencies			
- Office of the Correctional Investigator	10.0	9.4	8.0
- Office of the Inspector General	9.0	8.8	2.8
- RCMP External Review Committee	4.0	3.2	-
- RCMP Public Complaints Commission	6.0	4.8	-
	266.0	316	333.5

Figure 13: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1987-88 Average Salary Provision
	87-88	86-87	85-86		
Management Category	39	32	31	51,400-100,700	69,253
Scientific and Professional	22	33	32	15,116-92,800	55,833
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	29	36	43	16,955-58,562	41,222
Financial Administration	9	10	8	16,161-57,980	40,432
Information Services	7	6	6	14,581-57,980	48,030
Organization and Methods	2	2	4	14,413-57,980	47,744
Personnel Administration	8	9	9	22,940-63,870	41,063
Welfare Program	21	22	23	15,957-59,100	44,511
Program Administration	18	41	44	14,939-62,268	46,697
Computer System Administration	2	3	2	20,103-65,808	
Technical	6	7	8	13,568-66,380	34,665
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	44	40	43	13,887-34,086	23,099
Secretarial, Stenographic and Typing	48	52	52	13,569-34,304	25,160
Office Equipment	-	-	7		
Operational	1	-	-	13,227-54,264	
Other	10	10	7		

Note: The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the Program. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 31, 1986. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations. The authorized person-years include Main Estimates only.

3. Transfer Payments

Figure 14: Details of Grants and Contributions ($)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Grants			
Canadian Association of Chiefs of Police	**49,000**	49,000	50,000
Canadian Criminal Justice Association*	**122,500**	122,500	125,000
John Howard Society	**50,000**	50,000	50,000
Authorized After-care Agencies	**1,717,600**	1,755,000	1,820,100
Grants to the provinces and territories for implementation of the Young Offenders' Act	**-**	-	12,500,000
Total Grants	**1,939,100**	1,976,500	14,545,100

* Formerly the Canadian Association for the Prevention of Crime.

Contributions			
Payment to the provinces, territories public and private bodies in support of activities complementary to those of the Solicitor General	**2,431,900**	2,325,300	1,760,000
Core Funding - National Voluntary Organizations	**269,000**	219,000	216,500
Contributions to the provinces and territories in accordance with agreements with the Minister to assist in program development, and the development of information and record-keeping systems relative to the implementation of the Young Offenders' Act	**--**	3,115,800	1,683,200
Contributions to the provinces and territories in respect of agreements approved by the Governor in Council for the cost-sharing of Juvenile Justice Services under the Young Offenders' Act	**--**	123,000,000	77,089,000
Total Contributions	**2,700,900**	128,660,100	80,748,700
Total Grants and Contributions	**4,640,000**	130,636,600	95,293,800

4. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 14 provides details of other cost items which need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 15: Net Cost of Program for the Year 1987-88 ($000)

	Main Estimates 1987-88	Add Other Costs	Estimated Net Program Cost 1987-88	1986-87
Solicitor General Program	25,967	4,935	30,902	159,126

* Other costs include the following:

	($000)
• Services provided by Public Works Canada	4,554
• Services provided by Treasury Board	291
• Other	90

Solliciteur général Canada

Budget des dépenses 1987-1988

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

En vente au Canada par l'entremise de nos

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1988-III-43 au Canada: $5.00

ISBN 0-660-53691-9 à l'étranger: $6.00

Prix sujet à changement sans préavis

Tous droits réservés. On ne peut reproduire aucune partie du présent ouvrage, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photographique) ni en faire un enregistrement sur support magnétique ou autre pour fins de dépistage ou après diffusion, sans autorisation écrite préalable des Services d'édition, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

Budget principal 1987-1988

Partie III

Solliciteur général
Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, ce présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics, ce qui assure une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et permet d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de la dernière année.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépense qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1987-1988 -- Partie II du Budget principal 4
B. Emploi des autorisations en 1985-1986 -- Volume II des Comptes publics 6

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1987-1988
1. Points saillants 7
2. Besoins financiers par activité 9
B. Rendement récent
1. Points saillants 11
2. Examen des résultats financiers 14
C. Données de base
1. Introduction 15
2. Mandat 15
3. Objectif du Programme 16
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 17
D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 19
2. Initiatives 21
3. État des initiatives annoncées antérieurement 21
E. Efficacité du Programme 28

Section II
Analyse par activité

A. Secrétariat du Ministère 30
B. Organismes de surveillance
1. Bureau de l'Enquêteur correctionnel 36
2. Bureau de l'Inspecteur général, SCRS 38
3. Comité externe d'examen de la GRC 40
4. Commission des plaintes du public contre la GRC 41

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 43
2. Besoins en personnel 44
3. Paiements de transfert 46
4. Coût net du Programme 47

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1987-1988 -- Partie II du Budget principal

Besoins financiers par autorisation

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget principal 1987-1988	Budget principal 1986-1987
	Solliciteur général		
1	Dépenses de fonctionnement	**24 197**	21 871
5	Subventions et contributions	**---**	165 685
(S)	Solliciteur général - Traitement et allocation pour automobile	**40**	40
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**1 730**	1 773
	Total du Programme	**25 967**	189 369

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédit	(dollars)	Budget principal 1987-1988
	Solliciteur général	
	Ministère	
1	Solliciteur général - Dépenses de fonctionnement	**24 197 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)

	Budget principal - 1987-1988					Budget principal 1986-1987
	Années-personnes autorisées	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total	
Secrétariat du Ministère	237	19 055	98	4 640	23 793	188 246
Organismes de surveillance - Total	29	2 174	-	-	2 174	1 123
Programme - Total	266	21 229	98	4 640	25 967	189 369
Années-personnes autorisées en 1986-1988	303					

* Les organismes de surveillance ne constituaient pas un élément de planification autorisé en 1986-1987 et les années antérieures. Les chiffres cités pour ces organismes en 1986-1987 sont tirés du Budget des dépenses (qui regroupait tous les fonds du Secrétariat).

B. Emploi des autorisations en 1985-1986 — Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
Département			
1 Dépenses de fonctionnement	21 800 600	24 015 369	**22 517 099**
5 Subventions et contributions	163 911 000	161 806 001	**95 293 782**
(S) Solliciteur général - Traitement et indemnité d'automobile	42 400	39 530	**39 530**
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 803 000	1 988 000	**1 988 000**
Total du Ministère - Budgétaire	187 557 000	187 848 900	**119 838 411**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1987-1988

1. Points saillants

Conformément aux responsabilités du Ministère en matière de sécurité nationale, de services de police et de services correctionnels, le Secrétariat s'est fixé les grands objectifs suivants pour 1987-88:

- améliorer la gestion du programme de sécurité nationale en élaborant les politiques et les mécanismes nécessaires pour intégrer efficacement au Programme les fonctions du renseignement de sécurité, d'application des mesures de sécurité et de protection (voir pages 22 et 35);

- poursuivre la mise sur pied d'un service national vraiment efficace conçu spécialement pour faire face aux menaces terroristes à la sécurité du Canada ou aux personnes jouissant de la protection internationale se trouvant au Canada, conformément à l'article 2 du Code criminel (voir pages 22 et 35);

- élaborer un cadre de politique pour aider le Solliciteur général à s'acquitter de ses responsabilités pendant la première année de fonctionnement du Comité externe d'examen de la GRC et de la Commission des plaintes du public contre la GRC (voir pages 40 à 42);

- participer avec la GRC à un examen fonctionnel des rôles et des responsabilités futures de celle-ci (voir pages 23 et 35);

- appuyer la Stratégie nationale sur les drogues c'est-à-dire élaborer et mettre en oeuvre des programmes et des services efficaces visant à réduire la demande de drogue (voir pages 23 et 35);

- continuer à soutenir l'application efficace de la loi et la productivité des services de police en élaborant des stratégies et des programmes renforcés de services de police communautaires et en améliorant les systèmes d'information de gestion des corps policiers (voir pages 23 et 35);

- continuer à montrer la voie en élaborant des lignes de conduite et des normes en matière d'information et de formation à l'intention des corps policiers, afin d'améliorer les services aux victimes d'actes criminels et d'élaborer des politiques visant à assurer la participation la plus pertinente des victimes d'actes criminels concernant les services correctionnels et la mise en liberté (voir pages 26 et 35);

- poursuivre la mise sur pied des activités nationales de prévention du crime afin d'améliorer les services policiers et communautaires, et de renforcer la participation du secteur privé dans ce domaine (voir pages 25 et 35);

- continuer d'appuyer des méthodes visant à améliorer l'efficacité des services correctionnels, y compris la mise sur pied de solutions de rechange à l'incarcération qui soient efficaces (voir pages 24 et 35);

- comprendre le phénomène de la violence dans les établissements et élaborer des stratégies efficaces visant à l'atténuer (voir pages 25 et 35);

- améliorer la prévention du crime, les services correctionnels de même que les programmes et services communautaires (solutions de rechange) à l'intention des femmes ayant des démêlés avec la justice (voir pages 27 et 35);

- continuer d'élaborer et d'améliorer les politiques et les programmes relatifs au problème de la violence dans les familles, en portant une plus grande attention à la prévention - y compris les programmes de sensibilisation visant à informer les professionnels et le grand public - ainsi qu'à l'essai et à la mise en oeuvre de programmes et de services de police, de correction et de mise en liberté, afin de réduire les cas de violence dans les familles et d'améliorer la réaction des policiers face à de tels incidents (voir pages 28 et 35);

- continuer à donner la priorité à l'amélioration de la qualité des programmes et des services policiers et correctionnels destinés aux peuples autochtones (voir pages 26 et 35);

- élaborer des stratégies efficaces de prévention de la victimisation chez les enfants à risque, et améliorer la réaction des policiers dans les cas d'enfants disparus (voir page 35);

- élaborer un cadre de politique, y compris des mécanismes de financement efficaces, afin de renforcer la capacité des organismes nationaux de bénévolat d'appuyer les initiatives du Ministère concernant les services policiers et correctionnels, la prévention du crime et la mise en liberté; et afin d'améliorer l'association du Ministère avec le secteur privé et les organismes de bénévolat en vue de réduire et de contrôler la criminalité (voir page 35);

2. Besoins financiers par activité

Tableau 1: Besoins financiers par activité (en milliers de dollars)

	Budget principal 1987-1988	Prévu 1986-1987	Différence	Détails à la page
Secrétariat du Solliciteur général	23 793	154 272	(130 479)	33
Organismes de surveillance				
- Bureau de l'Enquêteur correctionnel	601	517	84	36
- Bureau de l'Inspecteur général SCRS	681	606	75	38
- Comité externe d'examen de la GRC	375	321	54	40
- Commission des plaintes du public contre la GRC	517	503	14	41
Total du Programme	25 967	156 219	(130 252)	
Années-personnes autorisées	266	316	(50)	

Les principales dépenses sont reprises en détail au tableau 11 (voir page 43).

Signalons que le Bureau de l'Inspecteur général et le Service canadien du renseignement de sécurité ne sont entrés pleinement en activité qu'en 1986-87. La Commission des plaintes du public contre la GRC et le Comité externe d'examen de la GRC ont été financés par le biais du Budget supplémentaire de 1986-87 et ils seront pleinement opérationnels en 1987-1988.

Explication de la différence: Voici les principaux articles contribuant à une diminution nette de 130,2 millions de dollars (83 %) des besoins de 1987-1988 par rapport aux prévisions de 1986-1987:

	en millions de $
• diminution des coûts des traitements et des dépenses connexes, surtout à la suite du transfert d'années-personnes au ministère de la Justice	1,9
• diminution des coûts prévus des autres dépenses de fonctionnement, surtout à la suite du transfert de ressources au ministère de la Justice	2,3
• diminution des contributions prévues, surtout à la suite du transfert de ressources au ministère de la Justice.	126,0

Explication des prévisions de 1986-1987: Les prévisions de 1986-1987 (fondées sur les données dont disposait la direction au 30 novembre 1986) sont de 156 219 000 $, soit 18 %, inférieures à la somme de 189 368 908 $ prévue dans le Budget des dépenses de 1986-1987 (extraits de la Partie II, à la page 4). La différence de 33 149 908 $ est due aux principaux points suivants:

	en millions de $
• diminution des dépenses prévues dans le cadre des ententes de partage des coûts conclues avec les provinces et les territoires en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants	21,6
• restrictions gouvernementales imposées au programme en février 1986	11,1
• diminution des dépenses prévues dans certaines autres catégories de contributions relatives aux services aux jeunes contrevenants	,5

B. Rendement récent

1. Points saillants

Voici les principaux faits nouveaux ayant trait à la sécurité nationale, aux services de police et de correction en 1986-1987:

- des ententes, en vertu de l'article 17 et du par. 61(2) de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, ont été conclues avec la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, et, en vertu de l'article 17, avec l'Alberta (voir pages 22 et 35);

- le premier cycle complet de rapports en vertu de la Loi sur le SCRS a eu lieu (voir pages 22 et 35);

- on a parachevé la nouvelle politique en matière de filtrage de sécurité des employés du gouvernement et ceux des entrepreneurs détenant une cote de sécurité qui travaillent pour celui-ci, et en matière de classification des renseignements gouvernementaux (voir pages 22 et 35);

- de longs préparatifs ont précédé la proclamation des modifications à la Loi sur le SCRS visant à mettre sur pied le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC (voir pages 40 à 42);

- on a mis sur pied un groupe de travail ministériel chargé de coordonner l'élaboration de mesures de prévention et d'application de la loi visant à diminuer l'usage et le trafic illicite des drogues (voir pages 23 et 35);

- on a approuvé les lignes directrices destinées au Solliciteur général dans l'examen des demandes des municipalités voulant conclure des ententes contractuelles concernant la prestation de services de police par la GRC (voir pages 23 et 35);

- de nouvelles lignes directrices ont été émises à l'intention des mandataires désignés par le Solliciteur général en vertu de la partie IV.1 du Code criminel (voir pages 24 et 35);

- un rapport sur les pouvoirs et les procédures des policiers, rédigé de concert avec le ministère de la Justice, a été soumis à la Conférence sur l'uniformisation des lois (voir pages 26 et 35);

- l'initiative sur les enfants disparus a été lancée; des recherches ont été entamées avec le concours de la GRC et des corps policiers de Montréal, de Toronto et d'Edmonton afin d'établir la nature et la portée du problème et la réaction de la police; la première Conférence nationale sur les enfants disparus a eu lieu; le Secrétariat a donné son appui au Jour des enfants disparus et aidé la GRC à mettre sur pied le Bureau national d'enregistrement des enfants disparus; enfin, une stratégie a été élaborée et des consultations ont été commencées en vue de la mise en place d'un mécanisme national comme le Centre canadien d'information sur les enfants disparus (voir page 35);

Voici une mise à jour du rendement du Programme en 1985-1986:

- un vaste éventail de directives ministérielles a été donné au SCRS, des études ont été faites et des propositions présentées au Cabinet concernant des problèmes opérationnels du SCRS (voir pages 22 et 35);

- des progrès ont été réalisés dans l'élaboration d'un cadre de gestion du programme gouvernemental de lutte au terrorisme (voir pages 22 et 35);

- on a soumis au Cabinet un plan de mise en oeuvre des recommandations d'une étude complète du système d'application des lois fédérales (voir pages 22 et 35);

- des modifications importantes à la Loi sur la GRC ont été adoptées en février 1986 (voir pages 24 et 35).

- on a élaboré et promulgué de nouvelles lignes directrices régissant l'attestation, par le Solliciteur général, des examinateurs des empreintes digitales (voir page 35);

- le Parlement a adopté des textes législatifs concernant les programmes de mise en liberté sous condition, y compris la mise en liberté sous surveillance obligatoire, la mise en liberté anticipée des détenus non violents et des questions techniques ayant trait aux services correctionnels (voir pages 24 et 35);

- l'ancien sous-solliciteur général Fred Gibson a été élu par le Conseil économique et social des Nations Unies au Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, pour la période allant de février à décembre 1986;

- on a poursuivi les travaux de recherche et de développement, de diffusion de l'information et d'élaboration de politiques visant à améliorer les services policiers et communautaires destinés aux victimes d'actes criminels, mais à un niveau inférieur à celui des quatre années précédentes; les consultations fédérales-provinciales et interministérielles ont été maintenues en vue de l'élaboration d'une méthode globale à long terme (voir pages 26 et 35);

- des stratégies à long terme concernant des activités de prévention du crime à l'échelle nationale ont été conçues et annoncées, les travaux de recherche, les expériences et la diffusion de l'information se sont poursuivis, le Centre national de documentation sur la prévention du crime a été ouvert, enfin, on a décerné les prix du Solliciteur général pour la prévention du crime dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention du crime (voir pages 25 et 35);

- on a continué à améliorer les programmes et services de police, de correction et de mise en liberté destinés aux peuples autochtones (voir pages 26 et 35);

- la recherche, l'expérimentation, la diffusion de l'information et l'élaboration de politiques ont été maintenues en vue de l'amélioration des programmes et services policiers et correctionnels destinés aux femmes ayant des démêlés avec la justice; une conférence nationale a eu lieu sur le sujet; des crédits (840 000 $ sur deux ans) ont été obtenus dans le cadre du Budget supplémentaire pour le programme destiné aux femmes ayant des démêlés avec la justice, qui a été prolongé d'un an, jusqu'à la fin de 1987-1988 (voir pages 27 et 35);

- on a commencé au sein du Ministère un programme de formation des policiers, des travaux de recherche, des projets-pilotes et des activités d'élaboration de politiques visant à améliorer la réaction de l'appareil de justice pénale face aux cas de violence dans la famille, et ce, dans le cadre des initiatives du Ministère en matière de services policiers, de prévention du crime et d'aide aux victimes, ainsi que de l'initiative fédérale concernant la politique familiale. On a entrepris l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques, des programmes et des services dans ce domaine (voir pages 28 et 35);

- des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants ont été présentés à la Chambre des communes et ont rapidement reçu la Sanction royale; une entente de partage de coûts a été conclue avec le Manitoba et l'on a continué à appliquer les ententes actuelles conclues avec des provinces et avec des organismes du secteur privé. Aucune entente n'a été conclue avec le Québec ce qui fait que d'importants crédits affectés à cette initiative n'ont pas été utilisés en 1986-1987 et au cours des années précédentes (voir page 35).

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers de 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986		
	Réel	Budget principal	Différence
Secrétariat du Ministère	119 191	186 910	(67 719)
Organismes de surveillance*			
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	418	418	-
Bureau de l'Inspecteur général, SCRS	229	229	-

* Le cadre de planification opérationnelle du programme a été réorganisé pour l'année financière 1987-1988 parce que, aux fins de la présentation, les organismes de surveillance sont distincts du Secrétariat du Ministère. En 1985-1986, ces organismes n'étaient pas un élément de planification reconnu et les chiffres mentionnés à leur égard dans la colonne Budget des dépenses sont tirés du Budget des dépenses initial où tous les fonds pertinents étaient amalgamés à ceux du Secrétariat.

Explication de la différence: Les changements sont surtout dus aux facteurs suivants:

	(en milliers de $)
• retards dans la mise en oeuvre des ententes fédérales-provinciales en matière de partage des coûts en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants	62 524
• retards dans la mise en oeuvre du programme et l'élaboration du système d'exécution des ententes relatives aux contributions en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants	3 412
• surplus d'exploitation au sein de la Section des politiques sur les jeunes contrevenants	848

- surplus généré par suite du blocage des affectations de crédits par les organismes centraux, et à cause du programme de restrictions financières; 409

- les contributions n'ont pas été versées à la suite du programme de restrictions de fin d'exercice du gouvernement en février et mars 1986 526

C. Données de base

1. Introduction

Le Secrétariat du Ministère fait partie intégrante du ministère du Solliciteur général, mais aussi du système canadien de sécurité nationale et de l'appareil de justice pénale; il assure au Ministre un soutien direct par le biais de ses activités en matière de politiques, de recherche, de coordination et de programme.

Les quatre organismes qui (avec le Secrétariat et les organismes de surveillance décrits dans les paragraphes qui suivent) forment le Ministère sont la Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service canadien du renseignement de sécurité. Bien que ces organismes relèvent du Solliciteur général de façon indépendante du Secrétariat, ce dernier remplit des fonctions qui les concernent (voir la description du Programme ci-après).

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel, le Bureau de l'Inspecteur général, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Comité externe d'examen et la Commission des plaintes du public contre la GRC assurent des fonctions de surveillance à l'égard des organismes du Ministère. Pour assurer leur indépendance et pour accroître leur présence, ces organismes de surveillance sont indépendants des organismes qu'ils surveillent, ajoutés au Secrétariat du Ministère, ils forment le "Programme du Solliciteur général".

2. Mandat

Le Ministère a été créé en 1966, en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère du Solliciteur général (modifiée en 1984 par un article de la Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité) qui confère au Solliciteur général la compétence à l'égard de toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent pas à quelque autre ministère, direction ou organisme du gouvernement du Canada. Sa sphère de compétence s'étend:

- aux maisons de correction, aux prisons et aux pénitenciers;
- aux libérations conditionnelles et aux réductions de peine;
- à la Gendarmerie royale du Canada;
- au Service canadien du renseignement de sécurité.

Le Ministère est chargé de l'administration des lois suivantes: Loi sur le ministère du Solliciteur général, Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, Loi sur les pénitenciers, Loi sur la libération conditionnelle de détenus, Loi sur les prisons et les maisons de correction, Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, Loi sur le casier judiciaire, Loi sur le transfèrement des délinquants. En outre, le Solliciteur général s'acquitte de responsabilités opérationnelles en vertu de diverses lois, entre autres, la Loi sur l'identification des criminels, la Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires et la Loi sur l'immigration, dont l'application relève normalement d'autres ministères. Enfin, la GRC veille à l'application de toutes les lois fédérales lorsque cette application n'est pas attribuée de façon précise à un autre ministère ou organisme.

3. Objectif du Programme

Voici les objectifs du programme du Solliciteur général:

- donner une orientation générale aux programmes du Ministère;
- fournir au Ministre conseils et soutien pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités légales;
- faire enquête sur des plaintes provenant de détenus sous responsabilité fédérale ou faites en leur nom, ou tenter de les régler par le biais de mesures administratives, et présenter des rapports à ce sujet;
- surveiller et examiner les activités du Service canadien du renseignement de sécurité, et présenter des rapports à ce sujet;
- passer en revue certaines questions ayant trait aux relations de travail au sein de la GRC, faire des recommandations et présenter des rapports à ce sujet;
- vérifier le traitement des plaintes du public par la GRC, faire des enquêtes au besoin, faire des recommandations et présenter des rapports à ce sujet.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure de l'activité: La création du Comité externe d'examen de la GRC et de la Commission des plaintes du public contre la GRC a entraîné la réorganisation du programme du Solliciteur général en deux éléments de planification: le Secrétariat du Ministère et les organismes de surveillance. Ce dernier élément comprend quatre activités qui correspondent aux quatre organismes de surveillance actuels. Voici l'organigramme qui en découle:

Tableau 3: Structure de l'activité du programme

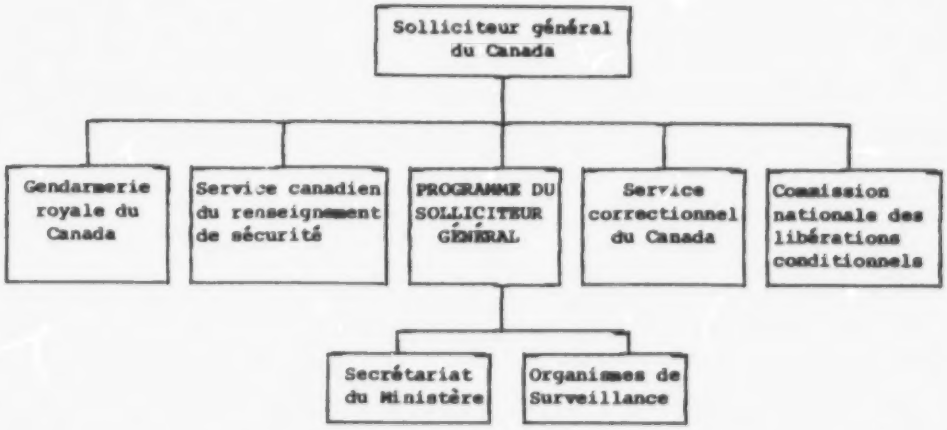
Solliciteur général du Canada
Gendarmerie royale du Canada
Service canadien du renseignement de sécurité
PROGRAMME DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL
Service correctionnel du Canada
Commission nationale des libérations conditionnels
Secrétariat du Ministère
Organismes de Surveillance

Organisation: Le sous-solliciteur général relève du Solliciteur général. L'Enquêteur correctionnel et les présidents de la Commission des plaintes du public et du Comité externe d'examen de la GRC relèvent tous de façon indépendante du Solliciteur général et, par son entremise, du Parlement. L'Inspecteur général du SCRS fait rapport au Ministre par l'intermédiaire du sous-solliciteur général. Le Secrétariat du Ministère fournit des services administratifs complets à toutes les activités du programme. Voici les éléments d'activité et les besoins en ressources pour 1987-88.

Tableau 4: Organisation et besoins en ressources pour 1987-1988 (en milliers de dollars)

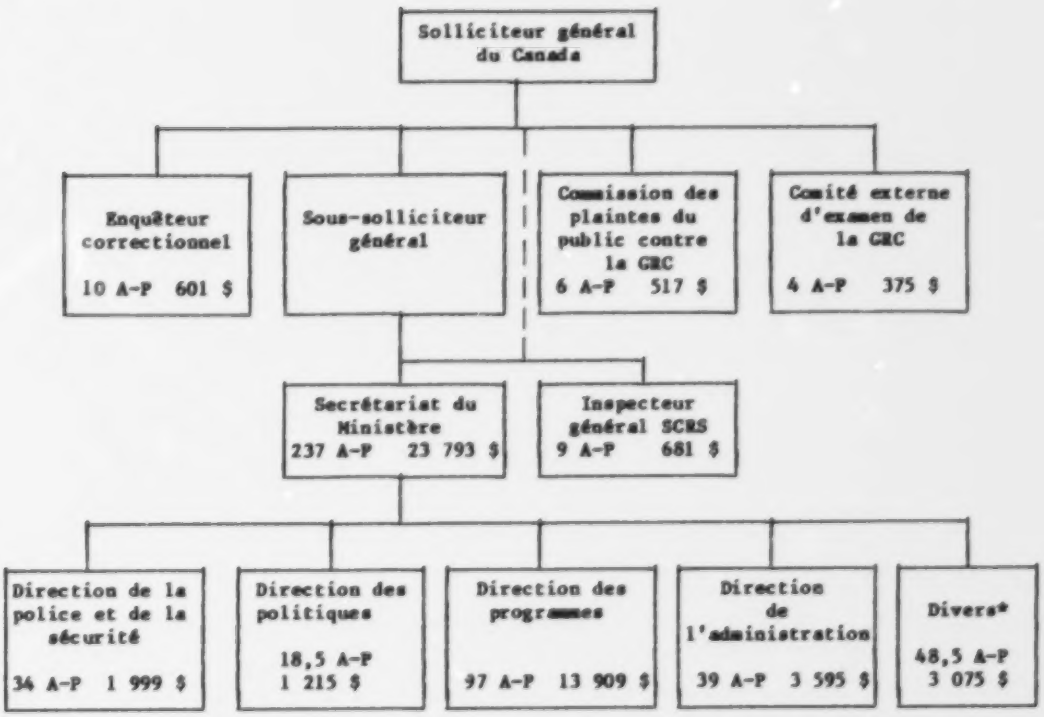

* "Divers" regroupe les cabinets du Solliciteur général et du sous-solliciteur général, les Services juridiques et les Systèmes intégrés.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Le terrorisme international entraîne des risques croissants auxquels le ministère du Solliciteur général doit faire face. L'évolution et l'incidence du crime et de la criminalité en général, ainsi que la croissance rapide de la population carcérale ces dernières années, continuent de présenter des défis importants à tous les éléments du système canadien de justice pénale, en particulier aux services policiers et correctionnels au sein desquels le Ministère constitue un acteur important.

Le milieu socio-économique et les perceptions du public en matière d'injustice sociale influeront sur la nature et le taux de criminalité, de même que sur les mesures policières et correctionnelles prises en réaction. Le Ministère doit donc être sensible aux besoins en matière de programmes et de services de justice sociale, et aux répercussions de ceux-ci.

Les pressions exercées au niveau fédéral, provincial, national et international - pour faire face à des catégories de crimes de plus en plus complexes et aux besoins des victimes - et les restrictions financières exigent une meilleure rentabilité de tous les éléments du système de justice pénale, qui devront élaborer des stratégies innovatrices et efficaces pour régler des problèmes nouveaux et persistants. Cette situation aura des répercussions importantes pour le Ministère dont les programmes et les services constituent 94% des dépenses fédérales en matière de justice pénale et 31% des dépenses nationales dans ce domaine.

Les tendances en matière de sécurité nationale et de justice pénale sont très variées, voici une description des plus importantes d'entre elles:

Sécurité nationale: La plupart des menaces qui touchent à la sécurité du Canada sont attribuables à l'instabilité politique, militaire et économique du milieu international. Le Canada n'est pas à l'abri de toutes ces formes d'instabilité mondiale: confrontation stratégique; importants conflits armés entre pays; guerres civiles et insurrections; terrorisme d'État et terrorisme individuel; enfin, racisme institutionalisé. Dans ce contexte, le Canada subit directement les répercussions des activités des régimes dictatoriaux et totalitaires de gauche comme de droite et des États racistes qui privent leurs citoyens des libertés fondamentales personnelles et politiques auxquelles les Canadiens ont droit de par la Constitution. Le Canada est considéré de diverses façons: comme une cible par les États qui sont opposés à toute forme de démocratie; comme un champ d'action commode où l'on peut réaliser, sans les conséquences prévisibles d'un état de conflit officiel, des buts politiques ou nationaux mettant en cause un autre État; comme un sanctuaire ou un lieu de refuge dont la tolérance permet aux expatriés,

aux sécessionnistes et autres mécontents d'organiser la subversion des États d'où eux ou leurs ancêtres sont venus; enfin, comme une cible de choix dont les citoyens sont des otages valables que l'on peut enlever ou tuer au nom d'une "cause" politique quelconque.

Les programmes canadiens du renseignement de sécurité, d'application des mesures de sécurité et de protection mettant en cause tous les ordres de gouvernement doivent être vraisemblables et manifestes. Les menaces contre le Canada exigent une meilleure efficacité des forces de sécurité actuelles et un renforcement global et continu de l'infrastructure en matière de politique, de planification et de consultation à l'appui du programme national de sécurité. La Loi sur le SCRS stipule qu'un examen doit avoir lieu cinq ans après la mise en oeuvre de la Loi.

Justice pénale: La nécessité de restreindre les dépenses et la complexité de plus en plus grande des catégories de crimes exigent que les programmes de tous les éléments de la justice pénale deviennent plus innovateurs et rentables. Compte tenu des responsabilités du ministère du Solliciteur général en matière de services policiers et correctionnels, voici les principaux facteurs externes qui influent sur son programme:

Le mécontentement à l'égard du système de justice pénale: On croit de plus en plus que le système de justice pénale ne fonctionne pas adéquatement. Les désillusions du public envers les institutions gouvernementales, en particulier au sein des groupes de citoyens les plus vulnérables socialement, obligent le Ministère à donner la priorité aux programmes et services qui concernent les besoins de ces groupes afin de leur redonner confiance envers le système de justice pénale. Les groupes visés comprennent les femmes, les autochtones, les personnes âgées, les jeunes et les minorités visibles.

Dans un contexte de restrictions financières, il est difficile de régler ces problèmes en y consacrant plus de ressources. Le Ministère doit donc relever un défi de taille en élaborant des méthodes efficientes et innovatrices en matière de prestation de services policiers et correctionnels afin de les rendre plus sensibles aux préoccupations de la population et de renforcer le respect du public envers le système de justice pénale.

La peur du crime: Ce mécontentement découle aussi de mauvaises perceptions au sujet de l'importance des crimes avec violence au Canada. La plupart des Canadiens surestiment le nombre de ces crimes au pays, croyant qu'ils sont aussi fréquents qu'aux États-Unis. Dans les faits, les taux de crimes graves au Canada sont environ le cinquième de ceux que l'on retrouve aux États-Unis. La peur du crime peut être très destructrice et débilitante. Le plus souvent, ce ne sont pas ceux qui courent le plus de risques de victimisation qui ont peur, mais les personnes qui sont les plus vulnérables aux conséquences économiques et physiques du crime.

La rationalisation des ressources: Les restrictions financières continueront à être une priorité du gouvernement. Le Ministère doit donc absolument établir des priorités claires et rationaliser, au lieu d'accroître, les ressources limitées qui servent à appliquer la loi et d'assurer les services correctionnels.

Les services fédéraux d'application de la loi sont beaucoup trop dispersés ce qui entraîne des répétitions et des chevauchements, des pratiques non uniformes et l'attribution de pouvoirs inadéquats à certains agents chargés de l'application de la loi. Il faudra régler ce problème directement et redéfinir le rôle d'application des lois fédérales de la GRC.

Il y a eu croissance régulière de la population carcérale ces dernières années. Toutefois, les restrictions financières ont fortement ralenti la construction d'établissements correctionnels supplémentaires. Il y a au moins deux façons de réduire les besoins en nouveaux établissements: d'abord, la Commission canadienne sur la détermination de la peine propose dans son rapport des mesures visant à diminuer l'incarcération des infracteurs, en particulier de ceux qui en sont à leur première infraction et si celle-ci est un crime non violent contre des biens; ensuite, on accorde une grande attention à l'élaboration de stratégies de rechange en matière de gestion des peines - stratégies visant à encourager et à faciliter les programmes correctionnels non carcéraux à l'intention des détenus non violents, et à permettre aux administrateurs des services correctionnels et aux autorités en matière de libération conditionnelle d'être plus souples concernant la mise en liberté de détenus qui ne posent pas de risque important pour la sécurité publique.

2. Initiatives

L'initiative suivante sera entreprise en 1987-1988:

Écoute électronique: Rapport annuel du Solliciteur général au Parlement: Cette initiative vise à améliorer le contenu, la présentation et l'utilité du rapport annuel. Elle comprend deux étapes: la première porte sur les améliorations qui peuvent être apportées en respectant les exigences en matière de rapports afin de donner aux Canadiens un compte rendu clair et complet du recours à l'écoute électronique au niveau fédéral.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Les paragraphes qui suivent décrivent les principales initiatives du Programme. Les coûts connexes sont résumés à la page 35.

Le Service canadien du renseignement de sécurité: Le Secrétariat continue à collaborer à la mise en oeuvre de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité. On achève l'examen et la mise à jour des directives ministérielles destinées au SCRS et qui ont été reportées en vertu des dispositions transitoires de la Loi. De concert avec le SCRS et le ministère des Affaires extérieures, on a passé en revue les ententes de liaison avec les pays étrangers qui existaient au moment de la création du nouvel organisme. À titre de coordonnateur-négociateur, le Secrétariat a participé aux discussions fédérales-provinciales visant à conclure les ententes en vertu de l'article 17 et du paragraphe 16(2) de la Loi sur le SCRS/Loi sur les infractions en matière de sécurité. Le bureau de l'Inspecteur général est maintenant en activité; il a fourni au Solliciteur général un examen complet du rapport annuel du SCRS de même que plusieurs études spéciales sur des aspects précis des activités du SCRS.

Filtrage et classification sécuritaires: Le gouvernement a annoncé de nouvelles politiques en matière de sécurité administrative concernant la sécurité du personnel et la classification des renseigneemnts gouvernementaux. Le Conseil du Trésor procède à la mise en place de ces politiques dans l'ensemble de l'Administration.

Lutte contre le terrorisme: On a réalisé des progrès dans la mise sur pied d'un [illegible]ional de lutte contre le terrorisme. Au niveau fédéral, de [illegible] ententes ont été conclues pour faciliter la planification et la coordination nécessaires pour faire face aux menaces de terrorisme.

Des exercices ont été exécutés, au pays et à l'étranger de concert avec les alliés du Canada, pour mettre à l'essai les capacités de réaction aux menaces de terrorisme. La mise en oeuvre de la Partie IV de la Loi sur le SCRS prévoyant la consultation des provinces a permis de préciser les compétences respectives en matière d'enquêtes sur les menaces à la sécurité du Canada, y compris les activités terroristes.

Services de police nationaux: Le Cabinet a confirmé un ensemble de lignes directrices visant à guider le Solliciteur général dans son examen des demandes des municipalités concernant des ententes contractuelles relatives aux services de police fournis par la GRC. Ces lignes directrices ont été élaborées en 1982 et il était indiqué de les réviser. Le gouvernement a décidé d'ajouter aux lignes directrices, comme solution de rechange aux contrats municipaux, la possibilité pour les municipalités de demander des services de police de la GRC dans le cadre d'ententes conclues avec les provinces.

Examen complet des mesures d'application des lois fédérales: Le Secrétariat a terminé l'examen et l'analyse du système d'application des lois fédérales et il a élaboré des propositions visant à améliorer l'efficience, l'efficacité et l'obligation de rendre compte du système.

Ces propositions sont étudiées par les organismes fédéraux ayant des responsabilités en matière d'application de la loi. En 1987-1988, on commencera la mise en oeuvre des résultats de l'examen. Cette initiative touchera la GRC, les organismes centraux et seize ministères fédéraux ayant des responsabilités importantes en matière d'application du droit pénal.

Orientation et obligation de rendre compte de la GRC: Les activités ayant trait à cette initiative font maintenant partie de la charge de travail ordinaire du Secrétariat (voir page 31).

Rôles et responsabilités de la GRC: À la suite des travaux du groupe de travail Nielsen sur les programmes de justice, et de l'orientation donnée ultérieurement par le Cabinet, on procèdera à une évaluation systématique des rôles et responsabilités de la GRC. Cette initiative constituera un cadre de planification pour l'évolution future au sein de la GRC des services de protection, des services canadiens de police, de l'application des lois fédérales et des services de police contractuels.

Ressources fédérales affectées aux services de police nationaux: On a poursuivi la mise au point d'une base statistique complète sur les ressources affectées aux services de police nationaux et sur les indices concernant l'application de la loi pour appuyer l'analyse et l'élaboration de politiques et l'établissement de la responsabilité du Solliciteur général en matière d'orientation stratégique concernant les rôles et responsabilités de la GRC.

Crime commercial: Le Secrétariat a procédé à une évaluation préliminaire des initiatives liées aux politiques, afin de s'adapter à la complexité toujours croissante de la criminalité et de ses dimensions nationales et internationales, qui découlent de l'évolution technologique des télécommunications, du recours accru aux opérations bancaires extra-territoriales et du développement de marchés nationaux et internationaux pour la contrebande, en particulier des drogues illicites. À cet égard, il importait particulièrement d'élaborer des mesures administratives et législatives prévoyant la saisie et la perte des gains du crime, ce qui supprimera les profits des infractions liées à la drogue. Cette mesure a donné lieu à l'élaboration de propositions législatives en ce sens, de concert avec les ministères de la Justice et de la Santé nationale et du Bien-être social, et avec les provinces.

Stratégie nationale sur les drogues: Sous l'autorité du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Secrétariat a collaboré avec la GRC et le ministère de la Justice à l'élaboration d'une Stratégie nationale sur les drogues comprenant des initiatives visant à réduire la demande et l'offre. Un secrétariat interministériel a été créé pour coordonner ces initiatives. Dans le cadre de cette mesure qui touche l'ensemble du gouvernement, le Secrétariat coordonne l'initiative du Solliciteur général en matière de drogues qui regroupe les activités dans ce domaine de la GRC, du SCC, de la CNLC et du Secrétariat du

Ministère, notamment l'élaboration de positions du Canada sur le projet de Convention des Nations-Unies concernant le trafic illicite de drogues et les préparatifs de la Conférence internationale sur l'usage de drogues et le trafic illicite.

Télémandats: Les travaux préparatoires concernant cette initiative ont pris fin en décembre 1985 avec la proclamation du texte de loi.

Modification à la loi sur la GRC: Des modifications à la Loi sur la GRC ont été adoptées par le Parlement en février 1986 et elles ont reçu la Sanction royale en mars 1986.

Examen du droit correctionnel: On a poursuivi l'étude complète des lois fédérales ayant trait aux responsabilités fédérales et provinciales en matière de services correctionnels; cette étude est une étape résiduelle de la Réforme du droit pénal. En 1985-1986, des consultations fondées sur le premier document de consultation ont eu lieu avec divers groupes et particuliers intéressés. Un deuxième document, visant à orienter les discussions sur les questions fédérales-provinciales, a été publié et on a poursuivi des consultations intensives avec les provinces en 1986-1987.

On a continué les recherches sur des questions d'intérêt particulier et sur des populations de détenus spéciaux; ces recherches ont permis la publication d'une série de documents de travail visant à passer en revue toutes les questions étudiées et à faire des propositions de réforme, selon le cas.

Détenus dangereux: Une fois terminé son deuxième rapport en 1985-1986, le Comité consultatif sur les criminels dangereux a été dissous et le Service correctionnel du Canada a commencé la mise en oeuvre des recommandations du rapport. Le Secrétariat participe à une évaluation sur les unités spéciales de détention du Service, évaluation effectuée sous la direction du Service. Cette étude avait été recommandée par le Comité et elle devrait être terminée en 1987-1988.

Mise en liberté sous condition et libération sous surveillance obligatoire: L'adoption en juillet 1986 du projet de loi C-67 présente un intérêt particulier. Cette mesure législative vise à faciliter l'examen anticipé du cas des détenus non violents en vue d'une mise en liberté et elle permet le maintien en détention, jusqu'à l'expiration du mandat, des détenus sous responsabilité fédérale susceptibles de commettre des actes de violence pendant qu'ils seraient en liberté sous surveillance obligatoire dans la collectivité. En outre, la loi limitera à un le nombre de mises en liberté sous surveillance obligatoire pour certains détenus et interdira l'octroi de jours de réduction de peine après la révocation. On surveille la mise en oeuvre des dispositions de cette mesure législative.

corriger des anomalies existant depuis longtemps dans les lois correctionnelles au sujet de la mise en liberté et d'autres questions, et pour donner suite aux demandes des provinces concernant la rationalisation de certains détails techniques.

Incarcération à long terme: Des études ayant trait à cette initiative ont été achevées. On a commencé l'analyse de leurs conclusions sur les conséquences de l'incarcération à long terme sur le détenu; ces travaux se poursuivront en 1987-1988.

Prévention du crime: En 1986-1987, le Secrétariat a reçu du gouvernement fédéral l'approbation concernant un programme amélioré et permanent de prévention du crime. Ce programme permettra d'accorder une attention accrue à la prévention d'actes de violence et de crimes contre les citoyens les plus vulnérables (femmes, enfants, vieillards et minorités visibles), et à la collaboration entre tous les ordres de gouvernements et le secteur privé.

Le Secrétariat a continué à donner son appui aux travaux de recherche et de développement visant à élaborer, à mettre à l'essai et à exécuter des programmes policiers et communautaires efficaces de prévention du crime.

La Semaine nationale de la prévention du crime a été conçue pour favoriser les relations entre la collectivité et la police, pour encourager la participation de tous les secteurs de la société aux activités de prévention du crime, et pour sensibiliser davantage la population du pays à la prévention du crime.

Les Prix du Solliciteur général pour la prévention du crime ont été remis à des personnes ou à des organismes pour reconnaître leurs contributions spéciales en matière de prévention du crime.

Le Centre national de documentation sur la prévention du crime a été créé pour constituer un service central de documentation et d'information concernant les documents et les programmes destinés à la GRC, aux autres corps policiers, aux autres ministères fédéraux et provinciaux, de même qu'aux organismes privés et aux organismes de bénévolat.

Les résultats de ces recherches ont été diffusés dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention du crime et par le biais de rapports d'utilisateurs, de publications, de conférences et d'expositions itinérantes, ainsi que d'ateliers et de colloques locaux parrainés par les bureaux régionaux.

Le Secrétariat a produit 35 rapports d'utilisateurs et publications portant sur la prévention du crime; il a distribué ces documents à 2 700 praticiens et professionnels du pays et au grand public. Pendant la Semaine de prévention du crime, on a distribué quelque 700 000 documents en tout.

Réforme du droit pénal: Dans le cadre de la réforme du droit pénal, une ébauche de politique complète sur les pouvoirs et les procédures de la police a été préparée de concert avec le ministère de la Justice. Ce document a fait l'objet de consultations exhaustives avec les provinces, les magistrats, le Barreau, les groupes de droits civils, les académiciens et les corps policiers. Les propositions ont été modifiées pour tenir compte des réactions de ces groupes d'intérêt.

Aide aux victimes d'actes criminels: Le Secrétariat a continué d'offrir une aide technique et financière à la GRC, aux autres corps policiers et aux groupes communautaires en vue de favoriser l'élaboration de modèles de services aux victimes, de cerner les besoins de groupes spéciaux de victimes, et d'élaborer de la documentation et des méthodes efficaces de formation à l'intention des professionnels de l'application de la loi, des services correctionnels et du secteur privé en vue d'améliorer leurs réactions face aux besoins des victimes.

L'information provenant des services de recherche et de développement du Secrétariat a été diffusée aux corps policiers, aux organismes fédéraux, provinciaux et privés, de même qu'aux organismes de bénévolat, par le biais du Centre national de documentation sur les victimes, des bulletins d'enquête sur la victimisation, des Rapports d'utilisateurs et des publications, ainsi qu'au moyen de conférences, colloques, cours de formation et expositions itinérantes.

Les rapports et les autres publications sur les victimes ont été distribués à plus de 10 000 professionnels et praticiens du Canada. Les expositions itinérantes, dont une partie portait sur les victimes d'actes criminels, ont été vues par plus de 800 000 personnes en 20 endroits. En 1986, le Centre national de documentation sur les victimes a répondu à quelque 3 000 demandes de renseignements, demandes provenant surtout des personnes assurant des services directs aux victimes.

En outre, le Secrétariat a collaboré avec la police pour évaluer la nature et la portée du problème, de même que la pertinence de la réaction policière; avec le concours de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du Service correctionnel du Canada, il a commencé à élaborer un énoncé de principes de justice pour les victimes d'actes criminels dans le cadre du processus de services correctionnels et de mise en liberté. Cet énoncé assurera un traitement équitable aux victimes d'actes criminels de la part de la Commission et du Service qui devront mieux les informer de leurs droits au sein du processus de services de correction et de mise en liberté.

Services de justice aux autochtones: Les autochtones sont trop nombreux dans les prisons canadiennes et pas assez parmi les professionnels et les paraprofessionnels de la justice pénale. Le gouvernement fédéral s'est engagé à donner une autonomie et une autosuffisance plus grandes aux peuples autochtones. Conformément à cet engagement et compte tenu

du fait que les taux de crimes avec violence sont proportionnellement très élevés dans les collectivités autochtones, le Ministère continue à donner la priorité aux mesures visant à réduire le taux excessif d'autochtones dans les établissements et à augmenter la représentation des autochtones au sein des professionnels et des paraprofessionnels dans le système de justice pénale; il accorde aussi la priorité aux mesures qui portent sur ses programmes spéciaux, comme la prévention du crime, les victimes d'actes criminels, les jeunes contrevenants, les enfants disparus et les femmes ayant des démêlés avec la justice, afin qu'ils touchent plus spécialement les collectivités autochtones et, au sein de ces collectivités, les personnes qui sont le plus dans le besoin, soit les femmes et les enfants.

Les fonctionnaires du Secrétariat ont participé à un certain nombre de comités interministériels s'occupant de questions autochtones et, de concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord, ils élaborent une politique fédérale complète sur la prestation de services de police aux peuples autochtones.

On a prévu la tenue, en 1987-1988, d'une conférence nationale regroupant des délégués d'organismes fédéraux et provinciaux, d'organismes de services aux autochtones et d'organismes autochtones représentatifs afin de discuter de services de police, de services correctionnels et de mise en liberté.

La recherche et le développement sur les questions autochtones comprenait entre autres l'examen des documents de consultation sur les répercussions de la Loi sur les jeunes contrevenants pour les jeunes autochtones, le projet sur les services de police aux autochtones et le projet de base de données sur les services de police amérindiens. Le Secrétariat a produit 10 rapports et publications qui ont été distribués à plus de 2 500 professionnels et praticiens du pays qui s'occupent de questions autochtones. Le Secrétariat a diffusé les résultats de ses activités de recherche et de développement par le biais de conférences, d'ateliers et de colloques locaux parrainés par les bureaux régionaux, de même qu'à l'aide de divers documents audio-visuels.

Femmes ayant des démêlés avec la justice: À cause de retards imprévus, l'année financière 1986-1987 a été la première année de mise en oeuvre complète de cette initiative. Trente-cinq projets ont été mis en oeuvre et seize autres sont prévus. On cherche à mettre sur pied des projets communautaires à l'intention des détenues et des femmes ayant ou pouvant avoir des démêlés avec la justice, fournir des services communautaires aux femmes autochtones ou venir en aide aux groupes de femmes autochtones afin qu'ils travaillent au développement communautaire dans le secteur des services de police, des services correctionnels ou de la mise en liberté. On s'est aussi efforcé de mettre sur pied des programmes et des services dans les régions éloignées où ils n'existent pas, d'augmenter la gamme des services et programmes communautaires existants, enfin, d'utiliser les réseaux et les compétences sur les femmes ayant des démêlés avec la justice.

Le Secrétariat a parrainé la Conférence nationale sur les femmes ayant des démêlés avec la justice, conférence qui a réunit plus de 200 représentants de la GRC, du SCC, de la CNLC, d'autres ministères fédéraux, de gouvernements provinciaux, d'organismes autochtones et d'organismes de bénévolat.

Violence dans la famille: Les renseignements acquis par le biais des initiatives en matière de prévention du crime et de victimes d'actes criminels indiquent un besoin pressant de politiques et de programmes améliorés portant sur les réactions de la police face aux incidents de violence dans la famille. Cette initiative comprend les activités suivantes: travaux de recherche et projets-pilotes visant à concevoir et à évaluer des méthodes policières efficaces qui pourraient servir de modèle dans l'ensemble du pays; rédaction de documents de formation et présentation d'ateliers à l'intention des policiers et des professionnels connexes; élaboration de politiques de mise en accusation de la police qui soient mises en oeuvre de concert avec les autres politiques et programmes conçus pour aider les victimes d'actes de violence dans la famille.

E. Efficacité du programme

Les critères permettant de mesurer l'efficacité du programme du Solliciteur général doivent correspondre aux objectifs de base de celui-ci (voir page 16). Pour connaître l'efficacité du programme, on procède à des évaluations prévues et cycliques des éléments d'évaluation du programme du Ministère.

En 1984-1985, les études préparatoires à l'évaluation des initiatives sur les victimes d'actes criminels et sur la prévention du crime ont été achevées et évaluées; le sous-solliciteur général et la haute direction les ont ensuite approuvées. Les évaluation préliminaires sur ces initiatives ont été achevées, évaluées et approuvées en 1985-1986.

L'évaluation de l'initiative sur les victimes d'actes criminels a permis de découvrir que cette initiative avait réussi à susciter des améliorations à ce chapitre au sein du système de justice pénale: dans les divers ordres de gouvernement et organismes de bénévolat, on a pris conscience de la nécessité d'améliorer les programmes et services destinés aux victimes; l'initiative a contribué à l'amélioration des pratiques policières en matière de mise en accusation dans les cas de femmes battues et d'attentats sexuels; enfin, le Secrétariat a élaboré des mécanismes efficaces de communication et de coordination pour éviter les chevauchements inutiles des services destinés aux victimes, services offerts par les divers ministères fédéraux et d'autres organismes. L'étude a permis de cerner la nécessité de revoir la répartition (par province et par modèle de service) des fonds des projets-pilotes exécutés dans le cadre de cette initiative, et d'améliorer les méthodes de diffusion des renseignements sur les victimes.

Selon l'évaluation de l'initiative en matière de prévention du crime, les besoins des clients sont comblés: les utilisateurs des renseignements sont très satisfaits de la nature et de la qualité des documents produits par le Secrétariat en matière de prévention du crime; les projets-pilotes financés par le Secrétariat sont considérés comme un mécanisme efficace pour implanter des réseaux de prévention du crime; enfin, les provinces et les corps policiers estimaient que l'initiative du Secrétariat avait tenu compte de leurs craintes. L'étude a permis de cerner la nécessité d'augmenter et d'améliorer les communications, externes et internes; de mieux répartir (par province, par modèle et par groupe cible) les fonds des projets-pilotes, et de revoir l'attribution relative des fonds aux diverses activités importantes de l'Initiative.

On a commencé en 1986-1987 les travaux préliminaires de l'étude du cadre des initiatives sur les femmes ayant des démêlés avec la justice et sur les jeunes contrevenants. L'évaluation de la première de ces initiatives se poursuivra en 1987-88.

Outre ces évaluations de programmes et de politiques, les projets-pilotes financés par le Secrétariat sont évalués régulièrement.

Section II
Analyse par activité

A. Secrétariat du Ministère

Objectif

Le Secrétariat du Solliciteur général a comme objectif d'assurer l'orientation générale aux programmes du Ministère, ainsi que de fournir conseils et soutien au Ministre pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités légales.

Description

Des services d'analyse et de développement de politiques, de recherche, de consultation, de liaison, de coordination et de gestion des programmes sont offerts par le Secrétariat au Solliciteur général dans le cadre des responsabilités générales de ce dernier à titre de ministre de la Couronne et à l'appui de ses responsabilités précises en matière de sécurité nationale, de services policiers et correctionnels et de mise en liberté, et de certains autres aspects de la justice pénale (comme l'interception autorisée des communications, les empreintes digitales et la contrefaçon). Par le biais des services de soutien qu'il fournit au Solliciteur général, le Secrétariat constitue un point central et un cadre pour la planification et la prise de décisions par les diverses autorités fédérales et provinciales poursuivant des objectifs communs en matière de sécurité nationale, d'application de la loi, de services policiers et correctionnels.

Dans l'accomplissement de son rôle, le Secrétariat exécute une grande variété d'activités dont voici un résumé:

- concevoir et mettre en oeuvre une politique ministérielle et gouvernementale en matière de sécurité nationale, de services policiers et correctionnels, de libération conditionnelle, de concert avec les organismes du Ministère, les autres ministères fédéraux, les provinces, le secteur privé et la collectivité internationale de la justice pénale;

- cerner les questions nouvelles concernant le mandat afin d'améliorer les politiques et programmes actuels ou de faire l'essai de solutions nouvelles ou innovatrices à des problèmes persistants dans ces domaines, et afin d'appuyer la prise de décisions du Ministère ayant trait aux politiques et programmes par le biais de la recherche, de l'analyse statistique, de l'expérimentation et de la diffusion de l'information;

- analyser les initiatives de politique, les questions de politique opérationnelle et les présentations opérationnelles préparées par les organismes du Ministère, et donner des conseils pertinents à ce sujet au Solliciteur général;

- gérer les responsabilités légales directes du Solliciteur général concernant le programme de sécurité nationale, y compris la coordination du programme du gouvernement fédéral de lutte contre le terrorisme et de ses responsabilités en matière de planification d'urgence;

- surveiller, par le biais du Comité consultatif de la sécurité, l'application de la politique régissant les arrangements pris par le gouvernement fédéral en matière de sécurité matérielle et de sécurité administrative;

Les responsabilités en matière de programmes et de politiques concernant les jeunes contrevenants et les armes à feu ont été transférées au ministère de la Justice sous réserve de la reconnaissance du fait que le Solliciteur général a un intérêt clair dans les domaines connexes de la sécurité et des services correctionnels et policiers.

Le Secrétariat, à l'exception des bureaux des six conseillers régionaux et de leur personnel, est situé à Ottawa. Il comprend quatre directions principales, chacune relevant directement du sous-solliciteur général.

La Direction de la police et de la sécurité conçoit, élabore et administre les politiques, les directives opérationnelles et les systèmes de gestion au nom du Solliciteur général, elle fournit à celui-ci des conseils relativement aux politiques et aux opérations en matière de sécurité nationale qu'elle analyse, aux activités globales et aux activités de programme de la GRC (y compris la Commission des plaintes du public et le Comité externe d'examen) et du SCRS, à l'application des lois aux niveaux fédéral et national et au programme de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre de ces responsabilités, la Direction doit s'assurer que les mécanismes liés à l'obligation de rendre compte sont en place afin que le Solliciteur général et le sous-solliciteur général puissent s'acquitter efficacement de leurs responsabilités légales.

La Direction des politiques fournit des services d'analyse et d'élaboration de politiques, de coordination, de liaison et de gestion des programmes dans le cadre des responsabilités fédérales, nationales et internationales du Solliciteur général concernant les services correctionnels, la mise en liberté et d'autres aspects de la justice pénale, comme les casiers judiciaires. La Direction est aussi chargée de coordonner la préparation des études et prévisions stratégiques du Ministère, de surveiller et de coordonner l'analyse des faits nouveaux - et la réaction face à ceux-ci - influant sur les responsabilités du Solliciteur général en matière de services policiers et correctionnels dans le cadre du système parlementaire, du système des comités du Cabinet, des organismes centraux, et en liaison avec les collectivités internationales des services correctionnels et de la justice pénale.

La Direction des programmes est l'organisme du Ministère chargé de la recherche et du développement dans le domaine des sciences sociales.

En intégrant les activités de recherche, de consultation, d'expérimentation, d'évaluation et de diffusion de l'information, la Direction détermine les nouvelles questions en matière de justice pénale et leurs répercussions éventuelles sur les programmes et les opérations du Ministère; elle planifie, met à l'essai, met en oeuvre et gère les programmes de services policiers, correctionnels et communautaires; enfin, elle fournit des renseignements et des conseils empiriques visant à améliorer la prise de décisions au sein du Ministère.

Le mandat de la Direction comporte aussi un volet communications qui consiste à élaborer et à coordonner les politiques, plans et opérations du Ministère en matière de communications; élaborer et coordonner les activités de communications de plusieurs ministères en matière de lutte au terrorisme; évaluer les réactions éventuelles du grand public face aux politiques et programmes du Ministère, et recommander des méthodes à l'égard des médias et du grand public.

La recherche et le développement produisent de nouvelles connaissances donnant lieu à des politiques et à des programmes améliorés. Un des éléments essentiels du cycle de recherche et de développement est la transformation des connaissances qu'il apporte en renseignements que peuvent utiliser le Ministère et les divers éléments du système de justice pénale. Les initiatives en matière de communications efficaces visant à diffuser les renseignements sur la recherche et le développement sont une des composantes principales de ce processus de transformation.

Ce mandat combiné de R&D et de communications, compte tenu de son orientation axée sur l'information et les programmes, englobe par nécessité deux types de travaux connexes:

a) l'acquisition de connaissances, fondée sur la recherche, les statistiques, les programmes expérimentaux et la communication de renseignements provenant de ces fonctions;

b) la fourniture de compétences et de services techniques comme l'édition, les services audio-visuels et les expositions, les relations avec les médias et la surveillance de ceux-ci, l'informatique, les services statistiques, les bibliothèques et les campagnes importantes faisant appel à la participation du public comme la Semaine nationale de prévention du crime.

La Direction de l'administration est chargée de la rédaction, de l'application et de l'administration générale des politiques, des programmes, systèmes, procédures et services relatifs au personnel, aux finances et à l'administration visant à aider le Secrétariat du Ministère à atteindre ses objectifs organisationnels. La Direction se compose de la Division des finances et de l'administration et de la Division des ressources humaines.

Outre les quatre directions susmentionnées, le Secrétariat compte deux services plus petits:

Les Services intégrés s'occupent de la planification globale et des contrôles de gestion, des systèmes d'information de gestion et de l'examen de la gestion, y compris la vérification, l'évaluation des programmes et les diverses autres formes d'examen de la gestion.

L'effectif des Services juridiques est composé d'avocats du ministère de la Justice qui agissent à titre de conseillers juridiques auprès du sous-solliciteur général et, par son intermédiaire, auprès du Solliciteur général. En outre, ils fournissent des conseils juridiques à toutes les directions du Secrétariat et s'occupent, selon les besoins, des questions de droit concernant l'élaboration des programmes et des politiques exécutés au sein du Secrétariat.

Sommaire des ressources

Tableau 5: Sommaire des ressources de l'activité (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget principal 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Police et sécurité	1 999	34	2 122	36,9	2 380	43
Politiques	1 215	18,5	130 664	56,9	95 307	56
Programmes	13 909	97	14 719	109,2	15 361	129
Administration	3 595	39	3 929	43	3 718	48,8
Autres	3 075	48,5	2 838	43,8	2 574	45,9
Total - Secrétariat du Ministère	23 793	237	154 272	289,8	119 191	322,7

Nota: Les années-personnes et les crédits pour 1987-1988 sont attribués provisoirement en attendant leur confirmation dans le cadre de l'examen interne des programmes.

Données sur le rendement et justification des ressources

Si l'on exclut les paiements de transfert, le Secrétariat du Ministère dispose d'une base de ressources relativement étroite qui lui permet de s'acquitter de ses fonctions permanentes les plus fondamentales suivantes: donner des conseils d'orientation et fournir des services de recherche, d'analyse statistique, d'expérimentation, de coordination, de liaison et de gestion de programmes dans le cadre de la fonction de politiques, enfin, s'occuper des étapes préliminaires des principales initiatives en matière de politique. Lorsque le gouvernement donne au Secrétariat instruction d'entreprendre de nouvelles initiatives (par exemple, touchant les victimes) ou une activité importante et soutenue concernant les initiatives existantes comme la prévention du crime, la base de ressources du Secrétariat est rajustée pour une période brève ou longue pour tenir compte des besoins en ressources de ces initiatives prioritaires. Parfois - comme dans le cas de la mise en oeuvre et de l'exécution en permanence des responsabilités fédérales ayant trait à la prévention du crime - les ressources affectées initialement pour une période limitée à une activité de développement ont été incorporées à la base du programme du Secrétariat (les crédits votés). On trouvera au tableau 6 à la page 35 un exemple de ce phénomène et de la diminution des activités lorsque les ressources fournies pour des périodes précises tombent en désuétude (comme dans le cas de l'étude sur les victimes et de la Réforme du droit pénal) ou sont transférées à un autre ministère (par ex., le transfert au ministère de la Justice des ressources relatives aux jeunes contrevenants et au contrôle des armes à feu).

Les ressources opérationnelles servent à quelques autres activités dites "de programme" permanentes notamment la Semaine nationale de prévention du crime et le Centre de documentation sur la prévention du crime, le soutien aux organismes de bénévolat et le perfectionnement des ressources humaines de l'appareil de justice pénale.

On retrouve au tableau 6 les ressources consacrées, de 1985 à 1988, aux activités des programmes établis et des initiatives en matière de politique. Lorsque les initiatives, objectifs et activités ne requièrent qu'un nombre restreint d'années-personnes, ces dernières sont inscrites sous des rubriques plus générales, telles que "Questions correctionnelles" ou "Autres questions de justice pénale".

Tableau 6: Dépenses par objectif opérationnel

Objectif opérationnel	Planifié 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	Années-personnes	Dépenses autres que traitements (000 $)	Années-personnes	Dépenses autres que traitements (000 $)	Années-personnes	Dépenses autres que traitements (000 $)
Haute direction	14	---	14	---	14	---
Sécurité nationale	20	120	20	50	18	33,6
Services de police et politique en matière d'application de la loi	27	450	27	190	22	109,9
Questions correctionnelles	26	985	20,3	600	20	833,9
Prévention du crime	10	2 100	13	2 500	11	1 156,6
Contrôle des armes à feu	---	---	3	35	4	33,4
Réforme du droit pénal	---	---	6,5	200	10	310,9
Enfants disparus	3	405	3	425	1	---
Femmes ayant des démêlés avec la justice	5	710	5	900	5	231,2
Victimes d'actes criminels	3	190	6	900	15	1 500,1
Autochtones	7	160	8	90	7	79,9
Jeunes contrevenants	---	---	34	126 300	40	92 078,7
Autres questions de justice pénale	---	50	6	265	10	77,2
Bénévoles et organismes de bénévolat	2	2 400	2	2 400	2	2 422,6
Formation d'une main-d'oeuvre canadienne en justice pénale	2	500	2	610	18	463,5
Services professionnels (2)	26	852	26	1 255	28	1 422,3
Administration et soutien (3)	92	3 125	94	3 575	97	3 784,1

Nota: (1) les coûts de cette ligne sont incorporés à Administration et soutien;
(2) inclut les coûts des services informatiques, des services généraux de renseignements, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, des bibliothèques, etc., qui ne sont pas attribués à des initiatives précises;
(3) inclut tous les coûts des services administratifs de l'AC et des directions, des cabinets du Solliciteur général, du sous-solliciteur général et des cadres supérieurs, de même que des systèmes intégrés et des Services juridiques.

B. Organismes de surveillance

Cette activité comprend cinq éléments - le Bureau de l'Enquêteur correctionnel, le Bureau de l'Inspecteur général, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC - qui sont tous décrits séparément ci-après.

1. Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Objectif

Le mandat de l'Enquêteur correctionnel, établi par décret en 1977, est "de faire enquête, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Solliciteur général du Canada, ou encore à la suite des plaintes reçues des détenus ou présentées en leur nom au sens où l'entend la Loi sur les pénitenciers, et de faire rapport sur les problèmes des détenus qui ressortissent à la compétence du Solliciteur général".

Description

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel a été créé en 1973 en vertu de la Loi sur les enquêtes. Son personnel reçoit plusieurs centaines de plaintes par an, mène un nombre égal d'entrevues et visite périodiquement tous les établissements pénitentiaires. En communiquant avec le Commissaire du Service correctionnel et avec des organismes connexes, l'Enquêteur correctionnel s'efforce de résoudre les plaintes par des mesures administratives. Les plaintes qui font l'objet d'enquêtes portent surtout sur les transfèrements des détenus, les problèmes médicaux, les réclamations concernant les biens des détenus, enfin, sur la discipline. L'Enquêteur est donc l'ombudsman des personnes incarcérées.

Résumé des ressources

Tableau 7: Dépenses par sous-activité (en milliers de dollars) et années-personnes

	Budget principal 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	601	10	517	9,4	418	8

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

La plus grande partie de la charge de travail et, par extension, des besoins en ressources du Bureau découle directement du nombre de plaintes reçues de la part des détenus, de la complexité des questions sur lesquelles portent ces plaintes, de l'importance de l'enquête nécessaire pour analyser chaque situation, enfin, lorsque le Bureau juge qu'une plainte est justifiée, de la nature des négociations à tenir avec le Service correctionnel du Canada en vue d'appliquer les mesures administratives permettant de régler la plainte. En outre, le Solliciteur général demande parfois à l'Enquêteur correctionnel d'entreprendre des enquêtes spéciales sur des questions comme des troubles importants dans les établissements.

La base de ressources du Bureau ne comprend qu'un très faible budget de fonctionnement qui ne permet d'entreprendre qu'un nombre limité d'enquêtes sur le terrain.

Au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 mai 1985, le Bureau a traité 1 742 plaintes - soit une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente - et il a effectué 221 visites dans quelque quarante établissements. En outre, le Bureau a donné 808 entrevues à des détenus et beaucoup plus à des employés du Service.

2. Bureau de l'Inspecteur général, Service canadien du renseignement de sécurité

Objectifs

Voici les objectifs de l'Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité:

- surveiller le respect accordé par le Service à ses politiques opérationnelles;
- examiner les activités opérationnelles du Service;
- présenter au Solliciteur général un certificat annuel sur les opérations du Service;
- examiner des activités précises du Service selon les instructions reçues.

Description

La loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité, entrée en vigueur le 16 juillet 1984, prévoyait un poste d'Inspecteur général. Ce dernier est nommé par le gouverneur en conseil et relève du sous-solliciteur général.

Exception faite d'un service de gestion et de soutien de petite taille, le Bureau de l'inspecteur général compte deux sections: l'une s'occupe de la surveillance et de la vérification sur le terrain des opérations du SCRS, en particulier pour examiner des dossiers opérationnels et pour donner des entrevues; l'autre comprend des analystes de politique qui fixent les normes, analysent les résultats des travaux faits sur le terrain et effectuent des examens et des études spéciales.

Résumé des ressources

Tableau 8 : Dépenses par sous-activité (en milliers de dollars) et années-personnes

	Budget principal 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Bureau de l'Inspecteur général (SCRS)	681	9	606	8,8	229	2,8

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

La nature des responsabilités légales de l'Inspecteur général et les opérations du Service exigent que le rendement du Bureau ne soit mesuré que par le degré de satisfaction exprimé par le Solliciteur général, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, le Parlement et, en dernier ressort, par le grand public. Dans son rapport annuel de 1985-86, le Comité signalait que, dans le premier de ses deux certificats, l'Inspecteur général ne pouvait certifier que le Service respectait la loi et les directives ministérielles parce qu'il ne disposait pas encore du personnel voulu pour effectuer des vérifications en profondeur.

En décembre 1985, le Conseil du Trésor approuvait l'organigramme du Bureau de l'Inspecteur général. Ensuite, une fois le processus de classification terminé, on a entrepris un programme intensif de recrutement et de formation en cours d'emploi. En ce qui concerne les activités opérationnelles du Service au cours de l'année civile 1986, selon la capacité établie du personnel en poste en 1986-87, on prévoit que celui-ci pourra effectuer l'équivalent de quelque quatre mois d'examen et de vérification des opérations. Tout au long de l'année civile 1987, le Bureau aura presque les capacités nécessaires pour effectuer un examen et une vérification complètes, et ce, même si l'on estime que le recrutement et la formation du personnel supplémentaire prévu pour 1987-88 ne seront pas terminés avant le début de l'automne 1987.

Le Conseil du Trésor et le sous-solliciteur général étudient actuellement la possibilité d'affecter des ressources supplémentaires au Bureau.

Depuis la nomination de l'Inspecteur général le 1er avril 1985, grâce au personnel recruté, aux consultants du secteur privé et aux employés détachés d'autres organismes, le Bureau a accompli des progrès importants à l'égard de divers projets et tâches, notamment:

- présentation des deux premiers certificats au Solliciteur général;
- examen, à la demande du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, d'une importante responsabilité de programme du SCRS;
- exécution d'études ou d'examens demandés par le Ministre concernant plusieurs questions opérationnelles;
- accomplissement de recherches et d'analyses concernant le mandat et les pouvoirs du Service;
- réalisation de vérifications sélectives.

3. Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada

Objectif

Le Comité externe d'examen est tenu de faire des recommandations au Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada concernant le règlement de certaines questions touchant les relations de travail au sein de la GRC, et de présenter son rapport annuel au Parlement.

Description

Le Comité examine des dossiers de cas de griefs et d'appels, de plus, il tient des audiences officielles, tant à Ottawa qu'ailleurs au Canada. Sur les plans légal et fonctionnel, le Comité est indépendant de la Gendarmerie royale du Canada. Le Secrétariat du Ministère assure au Comité des services administratifs et de soutien.

Résumé des ressources

Tableau 9 : Dépenses par sous-activité (en milliers de dollars) et années-personnes

	Budget principal 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	375	4	321	3,2	-	-

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

La charge de travail du Comité est directement proportionnelle au volume des cas étudiés. On prévoit que quelque 15 % des cas examinés donneront lieu à des audiences plus officielles. Comme le Comité ne deviendra pleinement opérationnel qu'au cours de l'année financière 1987-1988, on ne dispose d'aucune statistique permettant de mesurer sa charge de travail et son rendement, ni même ses besoins en ressources. Si le Comité avait existé ces trois dernières années, il aurait dû examiner environ 70 cas par an et, parmi ceux-ci, 10 cas auraient nécessité une audience officielle.

4. Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada

Objectif

Le Commission examine la façon dont la GRC traite les plaintes du public à l'égard de la conduite de membres de la Gendarmerie; elle fait enquête si elle le juge nécessaire et tient des audiences officielles; elle fait des recommandations au Commissaire de la GRC et au Solliciteur général; elle présente un rapport final au Solliciteur général et un rapport annuel au Parlement.

Description

Les activités de la Commission sont analogues à celles du Comité externe d'examen (voir page précédente) mais elles sont nécessairement plus complexes. La Commission étudie les dossiers des cas et tient des audiences au besoin, elle peut en outre faire enquête si elle le juge à propos et même faire une plainte et faire enquête sur celle-ci. Elle reçoit les plaintes initiales du public et elle veille à ce que ces plaintes soient traitées adéquatement. La Commission se rendra dans divers centres du Canada et, compte tenu de la nature de son mandat qui est en gros l'équivalent de celui du services des plaintes des commissions provinciales de police, elle devra rester en contact avec les autorités des services policiers, y compris les administrations provinciales et municipales, de l'ensemble du Canada. La Commission peut faire des recommandations au Commissaire de la GRC et au Solliciteur général. Comme dans le cas du Comité externe d'examen, les services d'administration et de soutien sont assurés à la Commission par le Secrétariat du Ministère.

Résumé des ressources

Tableau 10 : Dépenses par sous-activité (en milliers de dollars) et années-personnes

	Budget principal 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada	517	6	503	4,8	-	-

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

Comme la Commission ne deviendra pleinement opérationnelle qu'au cours de l'année financière 1987-88, on ne dispose d'aucune statistique permettant de mesurer sa charge de travail et son rendement. Toutefois, selon les données de l'année antérieure ayant trait aux plaintes reçues par la GRC, il semble que la Commission aura à traiter plus de mille plaintes par année; de ce nombre, 360 cas nécessiteront l'étude des rapports d'enquête, des déclarations et autres documents et vingt-cinq cas ou plus exigeront la tenue d'une enquête ou des audiences officielles.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Le tableau 11 ci-dessous énumère les dépenses du Programme par article.

Tableau 11: Besoins financiers par article (en milliers de dollars)

	Budget principal 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Personnel			
Traitement et salaires	11 572	13 375	13 117
Autres frais touchant le personnel	1 732	1 852	2 028
	13 304	15 227	15 145
Biens et services			
Transports et communications	1 585	1 753	1 771
Information	550	600	634
Services professionnels et spéciaux	4 512	6 392	5 026
Location	400	374	396
Achat de services de réparation et d'entretien	240	181	170
Services publics, fournitures et approvisionnements	635	959	733
Toutes autres dépenses	3	-	4
	7 925	10 259	8 734
Total des frais de fonctionnement	21 229	25 486	23 879
Capital	98	96	665
Subventions et contributions	4 640	130 637	95 294
	25 967	156 219	119 838

2. Besoins en personnel

Tableau 12: Besoins en années-personnes par activité

	Budget principal 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Secrétariat du Ministère	**237,0**	289,8	322,7
Organismes de surveillance			
- Bureau de l'Enquêteur correctionnel	**10,0**	9,4	8,0
- Bureau de l'Inspecteur général	**9,0**	8,8	2,8
- Comité externe d'examen de la GRC	**4,0**	3,2	-
- Commission des plaintes du public contre la GRC	**6,0**	4,8	-
	266,0	316	333,5

Tableau 13: Besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle de traitement actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1987-88
	87-88	86-87	85-86		
Gestion	39	32	31	51 400-100 700	69 253
Scientifique et professionnelle	22	33	32	15 116-92 800	55 833
Administration et service extérieur					
Services administratifs	29	36	43	16 955-58 562	41 222
Gestion des finances	9	10	8	16 161-57 980	40 432
Services d'information	7	6	6	14 581-57 980	48 030
Organisation et méthodes	2	2	4	14 413-57 980	47 744
Gestion du personnel	8	9	9	22 940-63 870	41 063
Programmes de bien-être social	21	22	23	15 957-59 100	44 511
Administration des programmes	18	41	44	14 939-62 268	46 697
Gestion des systèmes d'ordinateurs	2	3	2	20 103-65 808	
Technique	6	7	8	13 568-66 380	34 665
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	44	40	43	13 887-34 086	23 099
Secrétariat, sténographie, et dactylographie	48	52	52	13 569-34 304	25 160
Mécanographie	-	-	7		
Exploitation	1	-	-	13 227-54 264	
Autres	10	10	7		

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne des échelles des traitements actuelle contient l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1986. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre. Les années-personnes autorisées ne comprennent que celles que mentionne le Budget des dépenses.

3. Paiements de transfert

Tableau 14: Subventions et contributions ($)

	Budget principal 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Subventions			
Association canadienne des chefs de police	49 000	49 000	50 000
Association canadienne de justice pénale*	122 500	122 500	125 000
Société John Howard	50 000	50 000	50 000
Organismes autorisés d'assistance postpénale	1 717 600	1 755 000	1 820 100
Subventions aux provinces et aux territoires au titre de la mise en application de la Loi sur les jeunes contrevenants	-	-	12 500 000
Total des subventions	1 939 100	1 976 500	14 545 100
Contributions			
Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés pour appuyer des activités qui complètent celles du Solliciteur général	2 431 900	2 325 300	1 760 000
Financement de base - Organismes nationaux de bénévolat	269 000	219 000	216 500
Contributions aux provinces et aux territoires conformément aux ententes conclues avec le Ministre et visant à appuyer l'élaboration de programmes, de renseignements et de systèmes de tenue de dossiers relatifs à la mise en application de la Loi sur les jeunes contrevenants	--	3 115 800	1 683 200
Contributions aux provinces et aux territoires au titre des ententes approuvées par le gouverneur en conseil en matière de partage des frais de justice applicables aux jeunes en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants	--	123 000 000	77 089 000
Total des contributions	2 700 900	128 660 100	80 748 700
Total des subventions et des contributions	4 640 000	130 636 600	95 293 800

* Auparavant appelée l'Association canadienne pour la prévention du crime

4. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les montants à imputer sur ses autorisations votées et législatives. Le tableau 14 donne des détails sur d'autres articles de coût dont il faut tenir compte pour en arriver au coût total estimé du Programme.

Tableau 15: Coût net du Programme pour l'année 1987-88 (en milliers de dollars)

	Budget principal 1987-1988	Plus autres coûts	Coût Net du programme 1987-1988	1986-1987
Programme du Solliciteur général	25 967	4 935	**30 902**	159 126

* Les "autres coûts" comprennent les éléments suivants:

	(en milliers)
• Services assurés par Travaux publics Canada	4 554
• Services assurés par le Conseil du Trésor	291
• Autres	90